

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES EN ET SUR L'ARCHITECTURE [LBARC2200]**DECLARATION DE DEONTOLOGIE à intégrer aux documents du TFÉ**

Considérant que le plagiat est une faute inacceptable sur les plans juridique, éthique et intellectuel ;

Reconnaissant que le Règlement Général des Etudes et Examens de l'UCLouvain précise la notion de plagiat et décrit les procédures et sanctions liées à sa pratique : <https://uclouvain.be/fr/etudier/reglement-general-des-etudes-et-des-examens.html>

Notant que les étudiant-e-s sont sensibilisé-e-s aux questions d'intégrité intellectuelle durant leur parcours académique et que le site web de l'UCLouvain met à disposition des ressources spécifiques sur le sujet : <https://uclouvain.be/fr/etudier/lutter-contre-le-plagiat.html>

Je déclare sur l'honneur que ce travail de fin d'étude a été écrit et dessiné de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (dessins, maquettes, idées, phrases, graphes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Notant qu'un travail universitaire est le fait d'une production personnelle, réflexive et critique, je déclare en outre avoir fait l'usage suivant des outils d'intelligence artificielle de type agent conversationnel et/ou de production graphique :

	Oui	Non
J'ai utilisé l'IA	☒	
J'ai utilisé l'IA pour produire/retravailler des images, auquel cas une mention explicite est indiquée en légende desdites images ;		☒
J'ai utilisé l'IA pour retravailler/traduire mon texte, auquel cas une mention explicite est indiquée en préambule ;		☒
J'ai utilisé l'IA pour récolter/compiler des données, auquel cas une mention explicite des requêtes formulées et des réponses reçues de l'IA est indiquée dans la section présentant la méthode de recherche ;		☒
J'ai utilisé l'IA pour synthétiser/analyser de l'information, auquel cas la réponse produite par l'IA est utilisée comme source secondaire faisant l'objet d'une analyse critique personnelle explicite, impliquant que je reconnais comme miens les éléments présentés dans le travail et prends toute responsabilité à leur égard.	☒	

Fait à

Bruxelles

Le

01/06/2026

Signature de l'étudiant-e



UCLouvain - Faculté LOCI (Bruxelles) - Filière RE-ACT!

Atelier de recherche en & sur l'Architecture

2025 - 2026

TRAVAILLER EN DÉTENTION



Fig. 0 : Leroux, L. (2025).

Photographie prise de la prison de Forest

Travailler en détention
Architecture carcérale et
besoins spatiaux des agents pénitentiaires
Sean Braker

LARCB 2295 | Domaine « Sociétés » – RE-ACT !
Promotrice thématique : Delphine Pouppiez
Promoteur.es méthodologiques : Élodie Degavre & Gérald Ledent

Remerciements

Je souhaiterais tout d’abord remercier du fond du cœur toutes les personnes qui m’ont aidé, de près ou de loin, dans la réalisation de ce travail de fin d’études. Les nombreuses rencontres que j’ai eu l’occasion de faire durant ces trois dernières années m’ont toutes ouvert les yeux sur le sujet carcéral belge. J’en ressors grandi et à même de prendre en compte tous les acteurs de terrain, du plus visible au plus invisible, et je suis reconnaissant de pouvoir faire entendre les voix de toutes ces personnes au travers de ce travail.

Merci à ma famille pour leur solide soutien, leurs encouragements constants et leur aide précieuse pour la réalisation de maquettes fastidieuses.

Merci à mes promoteurs, Delphine, Élodie et Gérard, pour leur temps, leur patience et leurs conseils avisés pour la mise en contexte et en projet de ce travail.

Merci à mes relecteurs, Adélie, Perrine et Scott, toujours fiables et disponibles afin d’améliorer la compréhension et la mise en forme de ces pages.

Merci à Audrey, Julie, Laura et Sarah pour leur amitié et leur soutien quotidien durant ces cinq années d’études à LOCI. À très vite sur chantier.

Abstract

Lorsqu’on pense « prison », on pense tout de suite surpopulation, sous-effectif ou encore déshumanisation et cela se justifie. Aujourd’hui, les Belges ne la connaissent que via ces trois termes, repris de manière récurrente dans les médias. Je souhaite donc montrer par le biais d’une étude de terrain, de typologie ainsi que par le projet, comment l’architecture carcérale peut contribuer à améliorer les conditions de vie et de travail autant des détenus que du personnel pénitentiaire. Ces recherches s’appuient sur une méthodologie croisée mêlant entretiens, observations et analyses spatiales afin de comprendre les conditions de travail des agents pénitentiaires . En effet, ceux-ci rencontrent des difficultés liées à un réel manque de considération et de reconnaissance de la part de leur institution. Ce travail s’intéresse en particulier à la notion de « repos » :

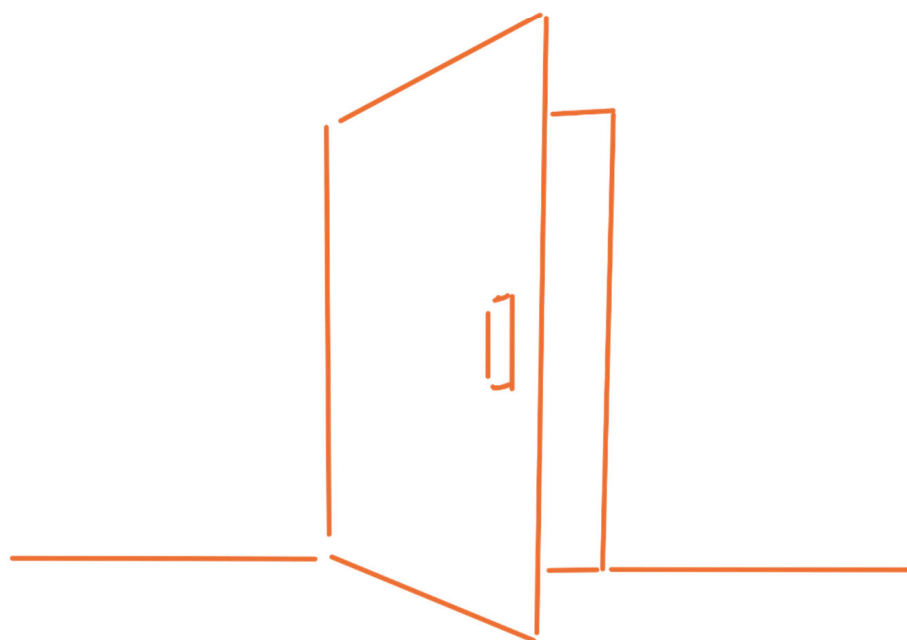
Chaque travailleur a droit à son salaire, à un temps et un espace de repos dédié, ainsi qu’à un environnement sécurisant, tant physiquement que psychologiquement. Au travers de ce travail, je souhaite donner une voix à l’agent pénitentiaire belge, et montrer que les espaces de repos ne constituent pas un luxe, mais une nécessité architecturale et institutionnelle.

L’objectif est alors de repenser l’architecture carcérale non plus uniquement comme un outil de contrôle, mais comme un support du bien-être humain.

Table des matières

Remerciements	2
Abstract	3
Table des matières.....	4
1 Avant-propos.....	7
2 Introduction.....	11
3 Etat de l'art.....	13
3.1 Évolution historique du modèle carcéral.....	13
3.2 Le modèle belge : entre surpopulation et précarité spatiale	17
3.3 Architecture carcérale contemporaine.....	21
3.4 La prison en quête de domesticité : les cas de Halden et Storstrøm.....	27
3.5 La maison de détention : le cas De Huizen	31
4 Démarche de recherche et terrain d'étude.....	33
4.1 Méthodologie.....	35
4.2 Terrain d'étude du village pénitentiaire de Haren.....	37
5 Approche du vécu spatial de l'agent pénitentiaire	43
5.1 Expérience spatiale de l'agent.....	43
5.2 Absence et qualité des espaces de repos	47
6 Approche typologique du parcours de l'agent	51
6.1 Le plan radial : héritage du panoptique.....	51
6.2 Le village pénitentiaire.....	53
6.3 La maison de détention.....	55
6.4 Mise en tension critique	57
7 Hypothèse et projet architectural.....	61
7.1 Hypothèse critique.....	61
7.2 Vers un modèle alternatif.....	63
7.3 Vers une inclusion dans la ville	65
7.4 Vers une architecture du repos	69
7.5 Enjeu sociétal.....	77
8 Conclusion	78
8.1 Enseignements tirés de la recherche.....	78
8.2 Limites du projet et de la démarche	78

8.3 Pistes d'approfondissement du sujet	79
9 Bibliographie.....	80
10 Iconographie.....	83
11 Annexes.....	86



1 Avant-propos

Ce travail de fin d'études s'inscrit dans la continuité directe de mon parcours académique et de mes questionnements personnels autour de l'architecture carcérale. Depuis plusieurs années, mon intérêt pour ce milieu s'est construit progressivement, à travers différents travaux menés au fil de mes études, à différentes échelles et sous différents angles. Je souhaite commencer par vous amener dans ce parcours en constante évolution.

Mon questionnement trouve son origine dans un projet réalisé en 3^{ème} année de Bachelier, portant sur la rénovation de la prison de Forest. Ce travail cherchait notamment à nous sensibiliser, nous, étudiants, à la dure réalité du monde carcéral. Les consignes étaient faites de manière à laisser libre cours à notre imagination, autant dans la réhabilitation que dans la restructuration de la prison. Cependant, aucun des projets étudiants n'avait pris en considération une autre option que le transfert des détenus vers un autre établissement pénitentiaire, me laissant ainsi seul à garder la fonction initiale du bâtiment. Le postulat de départ était de tenter d'améliorer le confort et le bien-être des détenus en ajoutant des balcons sécurisés à l'échelle de la cellule. Cette approche m'a permis d'explorer concrètement comment l'architecture peut transformer l'expérience carcérale, en travaillant l'ouverture, la matérialité et l'intimité. Je ne le savais pas encore, mais cette introduction à l'ouverture vers l'extérieur, à la lumière et à l'air libre, allait devenir l'une des réponses importantes de ce travail de fin d'études.

En 1^{ère} année de Master, mon regard s'est élargi vers une analyse plus globale de la thématique carcérale. C'est en menant des recherches sur l'histoire ainsi que l'évolution du système pénitentiaire en Europe, que j'ai su mettre en évidence les logiques spatiales, sécuritaires et institutionnelles qui structurent cette architecture si différente de ce que l'on apprend à l'université. Ces premières recherches m'ont permis de comprendre que l'architecture carcérale ne se limite pas à la question du détenu et sa détention, mais qu'elle produit également des rapports sociaux complexes, des hiérarchies et des conditions de travail spécifiques pour l'ensemble des acteurs qui y vivent. C'est dans cette continuité que s'inscrit ce travail, en choisissant de déplacer le regard vers un acteur central mais souvent relégué au second plan : l'agent pénitentiaire.

En 2^{ème} année de Master, ayant choisi ce thème pour mon TFE, j'ai enquêté sur le terrain et je me suis confronté aux réalités quotidiennes du travail pénitentiaire, à ses contraintes institutionnelles, à sa charge émotionnelle et à ses conditions matérielles parfois précaires. J'ai pris conscience que les espaces dédiés aux agents, et en particulier les espaces de repos, y sont rarement pensés comme des lieux essentiels du fonctionnement carcéral, alors même qu'ils participent directement au bien-être, à la qualité du travail et aux relations humaines au sein de la prison. Ce travail porte ainsi une volonté de rendre visibles ces espaces et ces usages, mais aussi de questionner la posture de l'architecte face à des institutions lourdes, normées et sécuritaires. Il s'agit d'interroger la capacité de l'architecture à agir de manière juste et située, en prenant en compte la réalité du terrain, les contraintes existantes et les besoins exprimés par les acteurs eux-mêmes.

Loin de chercher à proposer une vision idéaliste ou théorique de la prison, ce mémoire s'appuie sur une approche ancrée dans le réel, attentive aux usages et aux expériences vécues. Il constitue une tentative de faire dialoguer recherche, terrain et projet, afin de questionner le rôle de l'architecture carcérale et la place qu'elle accorde, ou non, à celles et ceux qui y travaillent quotidiennement.

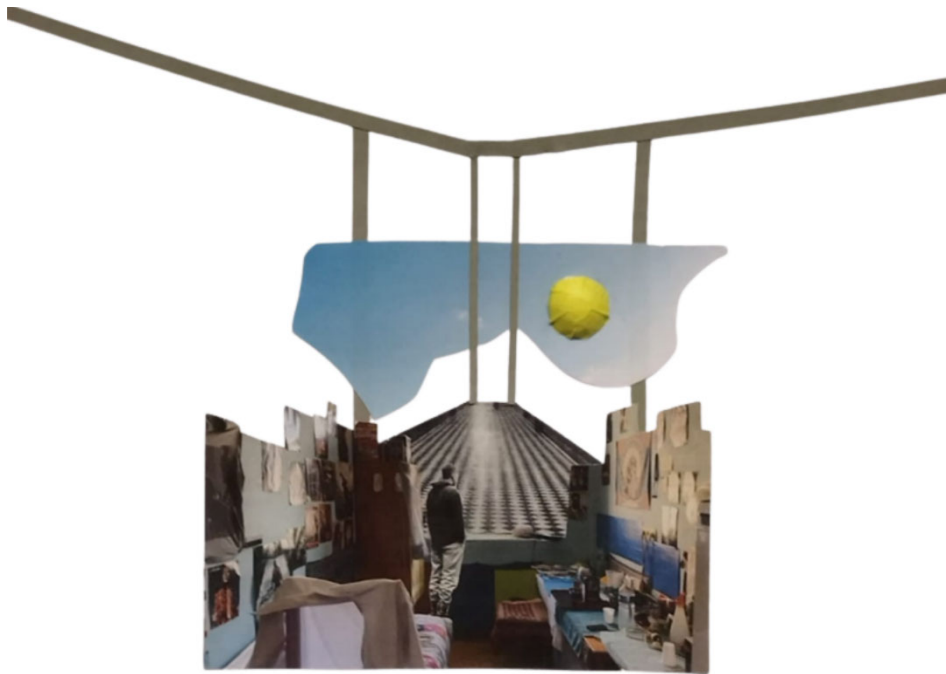


Fig. 1 : Auteur. (2024).
Collage utopique de la cellule carcérale.

2 Introduction

L'architecture carcérale est un domaine fortement normé, où les enjeux de sécurité et de contrôle occupent une place centrale. Dans les discours médiatiques et politiques, la thématique de la prison est bien souvent abordée à travers la question du régime de détention, de la surpopulation ou des conditions de vie des personnes incarcérées. Si ces enjeux sont essentiels, ils tendent néanmoins à invisibiliser une autre réalité du milieu carcéral : celle des agents pénitentiaires et de leurs conditions de travail.

Les agents évoluent quotidiennement dans des environnements contraints, et subissent, à l'instar de toute personne circulant en détention, une surveillance, un contrôle de leurs déplacements et une forte charge émotionnelle. Pourtant, les espaces qui leur sont dédiés, et en particulier les espaces de repos, restent souvent secondaires dans la conception architecturale des établissements pénitentiaires. Ces espaces sont généralement réduits à des lieux strictement fonctionnels, peu qualifiés, voire inexistants, alors qu'ils jouent un rôle fondamental dans le bien-être, la récupération et la qualité du travail des agents.

Partant du constat que l'espace n'est jamais neutre, ce travail interroge la manière dont l'architecture carcérale influence les usages, les pratiques et les conditions de travail des agents pénitentiaires. La question centrale qui guide cette recherche est la suivante :

« Comment repenser l'architecture carcérale à partir des conditions de travail et des besoins spatiaux des agents pénitentiaires ? »

Il s'agit ainsi de comprendre comment l'espace est vécu, approprié ou contourné par les agents, et dans quelle mesure l'architecture peut contribuer à améliorer leur quotidien dans les contraintes institutionnelles existantes. Afin de répondre à cette problématique, une méthodologie de recherche croisant l'analyse des espaces vécus et celle des espaces conçus a été adoptée. D'une part, l'approche qualitative de terrain a mené à des entretiens semi-directifs, à des observations de terrain et à la convocation d'outils de co-dessin, permettant de recueillir les expériences, les ressentis et les savoirs d'usage des agents pénitentiaires. D'autre part, une analyse typologique des modèles carcéraux existants a été menée, afin de comprendre les logiques spatiales, organisationnelles et sécuritaires qui structurent ces architectures et influencent la place accordée aux différents acteurs de terrain. Ce croisement méthodologique permet de faire dialoguer discours institutionnels, pratiques quotidiennes et configurations spatiales.



3 Etat de l'art

Les prisons occidentales, bien qu'elles partagent l'objectif commun de permettre à une personne d'exécuter sa peine, diffèrent dans leurs approches architecturales et organisationnelles. Cette diversité typologique s'efforce de répondre aux besoins des prisonniers, qui incluent non seulement la sécurité et l'encadrement, mais également des dimensions liées au bien-être mental ou la préparation à une réintégration sociale réussie. Toutefois, les établissements carcéraux sont confrontés à des défis variés, notamment le manque de ressources, la surpopulation et une organisation peu adaptée, qui limitent leur capacité à proposer des solutions individualisées pour chaque détenu. Ces difficultés engendrent parfois une mixité problématique entre différents types de détenus et participent à la précarisation des conditions de détention.¹

3.1 Évolution historique du modèle carcéral

Ces différentes formes de détention traduisent une évolution progressive dans la manière de penser la peine et le rôle de l'incarcération dans la société. Pendant plusieurs siècles, les systèmes punitifs reposaient principalement sur une logique de châtimement corporel et de démonstration publique du pouvoir. Comme l'analyse Michel Foucault dans son livre *Surveiller et punir*, la peine s'exerçait alors directement sur le corps du condamné, à travers des châtimements physiques publics. Il décrit cette période comme celle du « supplice », où le corps devient le support visible de la sanction pénale.

Toutefois, à partir de la fin du 18^{ème} siècle, l'Europe transforme progressivement ses pratiques pénales, en passant d'un supplice vers une nouvelle forme de contrôle, centrée sur l'enfermement, la discipline et la surveillance des individus. Foucault explique que « le châtimement est passé d'un art des sensations insupportables à une économie des droits suspendus ».² L'objectif n'est alors plus uniquement de faire souffrir physiquement le condamné, mais de corriger ses comportements en agissant sur ce qu'il appelle « l'âme » plutôt que sur le corps.³ Cette évolution des pratiques pénales influence également les formes architecturales de la détention. Jeremy Bentham développe alors le modèle du Panoptique, pensé comme un outil de surveillance permanente.

¹ (OIP.)

² (Foucault, 2004)p.16.

³ (Foucault, 2004)p.22.

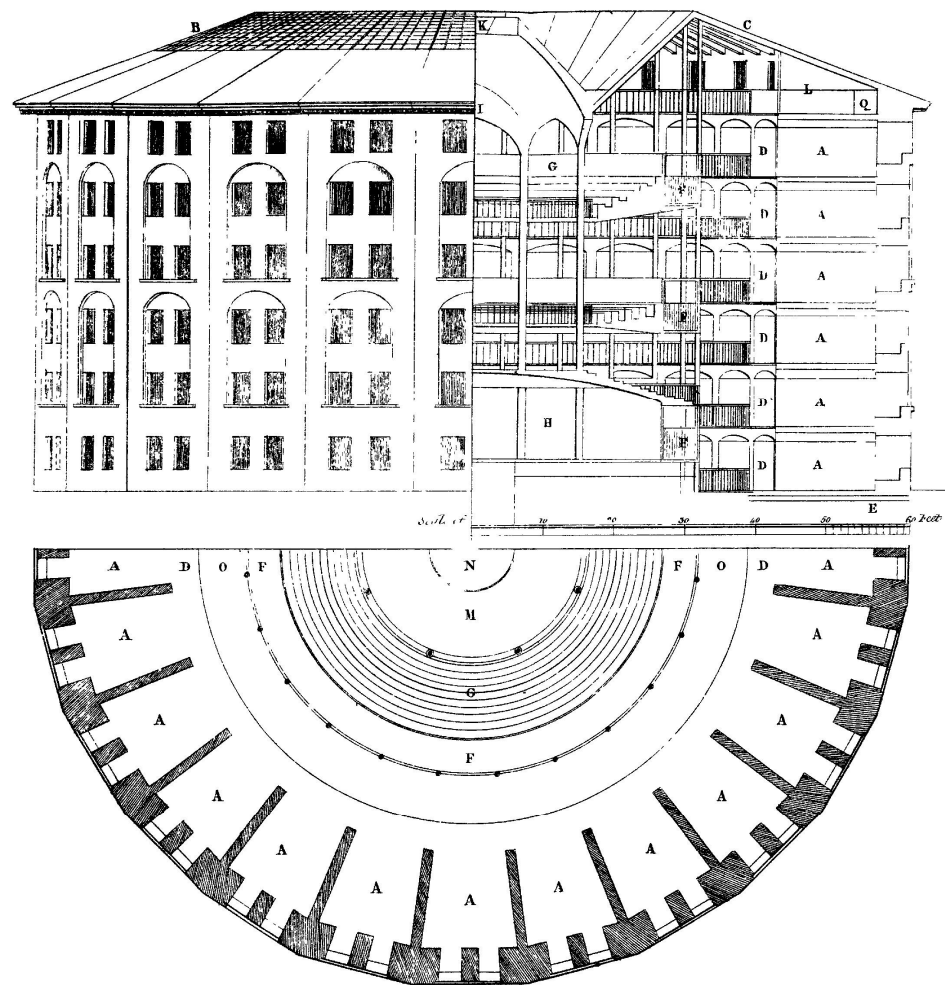


Fig. 2 : Bentham, J. (1843).

Dessin du Panoptique illustrant le principe de surveillance centralisée.

Comme l'explique Anne Brunon-Ernst dans *Les métamorphoses panoptiques : de Foucault à Bentham*, le Panoptique constitue avant tout une « idée d'architecture ». Ce dispositif repose sur une organisation circulaire des cellules autour d'un poste central d'observation, permettant à un agent de voir l'ensemble des détenus sans être lui-même vu. Cette organisation spatiale vise à instaurer une forme de contrôle continu, où l'incertitude permanente de la surveillance pousse les détenus à s'autodiscipliner. Cette architecture devient un instrument de pouvoir, où l'espace participe directement au contrôle des comportements.⁴ Ce modèle panoptique influence fortement les prisons du 19^{ème} siècle, marquées par une logique de hiérarchie des circulations et une limitation des déplacements. Les établissements sont conçus de manière à renforcer la séparation entre les détenus et l'extérieur, par divers dispositifs tels que le mur d'enceinte, les portes renforcées ou la surveillance omniprésente.

Cependant au cours du 20^{ème} siècle, plusieurs modèles commencent à émerger, en remettant en question ces approches punitives et sécuritaires. De nouvelles conceptions de la peine apparaissent, favorisant l'apprentissage et la responsabilisation des détenus, en se basant sur l'idée d'une « justice réparatrice »⁵, permettant de réduire la récidive des détenus grâce à l'accompagnement et à l'amélioration des conditions de détention.

Aujourd'hui, l'incarcération tend à intégrer des enjeux liés à la réhabilitation et à la réinsertion des détenus dans la société. Ce déplacement marque une transition importante dans la pensée moderne, où l'architecture ne se limite plus à l'enfermement, mais commence à jouer un rôle dans l'accompagnement des individus. Car si l'on envisage une prison de demain, celle-ci ne peut se limiter à être une version modernisée du passé, mais doit se fonder sur une justice plus humaine, bâtie sur une architecture qui préserve l'intimité, favorise le dialogue et prépare activement à la réinsertion dans la société.

⁴ (Brunon-Ernst, 2007)

⁵ (Hallot, 2022)

3.2 Le modèle belge : entre surpopulation et précarité spatiale

La surpopulation constitue aujourd'hui l'un des principaux défis du système carcéral belge. Elle s'accompagne d'une série de difficultés spatiales et organisationnelles qui limitent la capacité des établissements à assurer des conditions de détention adaptées ainsi qu'un accompagnement individualisé des détenus. Cette situation compromet les conditions de vie sur place ainsi que le rôle de l'institution dans la réinsertion des détenus.

Comme l'annonce Amnesty International, dans son article *Les manquements aux droits humains pleuvent dans les prisons saturées*, la surpopulation et le non-respect des droits de l'homme semblent faire partie intégrante de ce système.⁶ On parle ici de 39 établissements belges, dont la grande majorité se retrouve surpeuplée de détenus, sous la surveillance d'une équipe d'agents pénitentiaires qui se réduit d'année en année. À la prison de Nivelles, par exemple, le directeur d'Amnesty International rapporte qu'il arrive que 8 agents seulement doivent superviser 250 détenus, rendant impossible la gestion des différentes activités, des visites familiales ou même l'accès aux besoins essentiels.⁷ Ce manque de personnel entraîne, selon lui, une dégradation des conditions de détention, augmentant les tensions et les violences entre détenus ainsi que les agressions envers le personnel pénitentiaire. Ces failles ne se résument pas à une simple question de gestion interne, mais constituent une atteinte aux droits fondamentaux des prisonniers, régulièrement dénoncée par des organisations telles qu'Amnesty International, l'OIP, la Ligue des droits humains, ainsi que par diverses instances européennes telles que le CPT.

Une autre question qui se pose lorsque l'on pense au système carcéral est celle de la réinsertion des détenus dans la société, considérée comme un principe fondamental de la détention en Belgique depuis la loi de principes de 2005. Pourtant, 70% des détenus récidivent après leur libération⁸, ce qui interroge l'efficacité du système actuel pour réduire la criminalité. L'enfermement semble au contraire prolonger la fracture sociale, économique et psychologique que vivent les détenus. De plus, les prisons belges se distinguent par une gestion des soins de santé insuffisante, où les personnes souffrant de troubles psychiatriques sont souvent placées en isolement dans des conditions inacceptables, sans prise en charge adéquate et propice à leur guérison. Tout cela reflète un système conçu pour punir et non pour soigner et réhabiliter.

⁶ (Germain, 2024)

⁷ Idem.

⁸ (CCSP, 2023)p.3.



Fig. 3 : Wanters, L. (2022).

Photographie prise d'une cellule-type de 9m² de la prison de Forest.

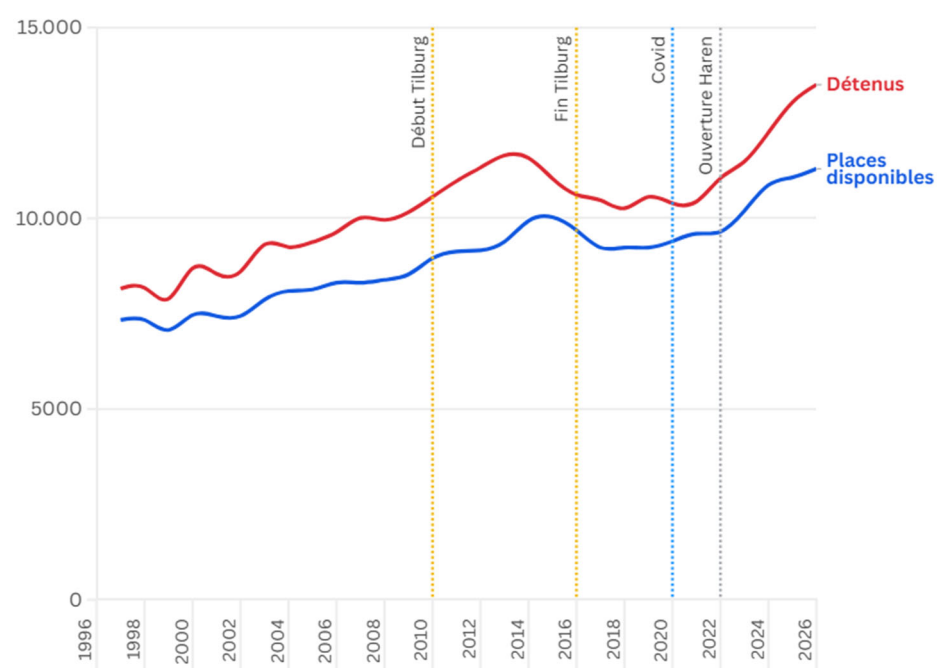


Fig. 4 : Gordillo, A. (2026).
Graphique sur 30 ans de surpopulation carcérale en Belgique.

En plus des difficultés quotidiennes qu'engendre la surpopulation carcérale, elle trouve son origine dans le fonctionnement même du système carcéral. Cette saturation résulte notamment d'un recours important à l'incarcération, y compris pour des délits mineurs liés à la consommation ou à la vente de stupéfiants. Comme le souligne l'ASBL I.Care dans son article *Drogues et prison : visite derrière les barreaux*, une grande partie des détenus en Belgique présente un lien direct ou indirect avec les problématiques de drogues, interrogeant ainsi la pertinence d'un usage systématique de la prison comme réponse pénale.⁹

Cette logique contribue progressivement à une fragilisation des établissements, déjà confrontés à un manque de moyens et de personnel. La capacité carcérale apparaît d'ailleurs depuis plusieurs années comme un enjeu central du débat pénitentiaire en Belgique. Comme le rappelle l'Observatoire International des Prisons, le projet de loi prévoyait initialement que chaque prison dispose d'une capacité maximale fixe ainsi qu'une cellule individuelle pour chaque détenu, des mesures finalement abandonnées pour des raisons budgétaires.¹⁰ Cette situation témoigne des difficultés du système à garantir des conditions de détention dignes et adaptées.

Selon les chiffres annuels du SPF Justice, « en 2024, la surpopulation carcérale se chiffrait à 12,7%. En d'autres termes, il n'y avait que 10.868,9 places disponibles pour 11.246,7 détenus [...]. Au total, 23 établissements connaissent une surpopulation ».¹¹ Cette pression constante compromet non seulement les conditions de vie des détenus, mais limite également les possibilités d'accompagnement, d'activités ou de réinsertion.

Face à cette situation, les autorités cherchent principalement à augmenter les capacités carcérales à travers l'agrandissement ou la modernisation de certains établissements. La rénovation et l'extension de la prison d'Ypres entre 2022 et 2023 illustrent cette logique. Comme le précise la Régie des Bâtiments, le projet visait à améliorer les conditions de vie et de travail au sein de la prison tout en augmentant significativement la capacité d'accueil. L'intervention comprenait notamment l'ajout d'un nouveau bâtiment cellulaire et la modernisation des espaces de circulations et de promenade.¹²

⁹ (I.Care, 2019)

¹⁰ (OIP., 2016)

¹¹ (Steenbergen, 2024)p.5.

¹² (La Régie des Bâtiments, 2023)



Fig. 5 & 6 : Bouwen & Wonen. (2023).

Photographies de la prison d'Ypres avant et après les travaux de rénovation.

Toutefois, malgré ces améliorations, ce type d'intervention révèle également certaines limites. Durant les travaux, les détenus ont dû être transférés vers d'autres établissements déjà saturés, aggravant ainsi temporairement la crise de surpopulation. De plus, en dépit de sa réouverture, la prison d'Ypres reste confrontée à une pénurie de personnel limitant l'utilisation complète de ses nouvelles infrastructures. Cette situation montre que l'amélioration des bâtiments ne suffit pas, à elle seule, à résoudre les dysfonctionnements du système carcéral belge.

3.3 Architecture carcérale contemporaine

L'évolution des modèles pénitentiaires contemporains montre que l'architecture carcérale ne se limite pas à des enjeux de sécurité et de surveillance, mais intègre progressivement des questions liées au bien-être, à la réhabilitation et à la réinsertion des détenus. À partir des analyses développées par le SPF Justice, l'Observatoire International des Prisons, plusieurs études de cas européens ainsi que des recherches théoriques portant sur les modèles nordiques et les nouvelles formes de détention, il est possible d'identifier différentes approches architecturales de la prison contemporaine. Le tableau ci-dessous propose une synthèse comparative de trois modèles carcéraux étudiés dans le cadre de cette recherche : la prison fermée, la prison ouverte et le village pénitentiaire. Cette synthèse a été réalisée à partir de données institutionnelles, d'analyses architecturales et de références théoriques. Cette comparaison met en évidence les différences spatiales et organisationnelles qui structurent aujourd'hui les établissements pénitentiaires contemporains. Car même si ces modèles partagent le même objectif de détention, ils traduisent trois visions différentes de la justice.

Critères	Prison fermée	Prison ouverte	Village pénitentiaire
Finalité de la peine	Punition, neutralisation du danger	Réinsertion, responsabilisation	Réinsertion, autonomie encadrée, justice réparatrice
Philosophie dominante	Rétributive, sécuritaire	Humaniste, progressive	Pragmatique, responsabilisante, contextuelle
Cellule / Logement	Petite, partagée, mobilier fixe, peu de lumière naturelle	Spacieuse ou logement individuel, personnalisable	Habitat modulaire ou pavillonnaire, ancré au sol, vie collective en petites unités
Espaces communs	Rares, peu qualitatifs, accès limité	Multiplés : cuisine, ateliers, salons, extérieurs	Espaces collectifs de qualité (travail, culture, soins), accessibles à tous
Rapport à l'extérieur	Isolement total, absence de contact	Sorties encadrées, contacts progressifs	Intégration douce au territoire, frontière naturelle (île, plaine), communauté environnante mobilisée
Organisation spatiale	Linéaire, cloisonnée, hiérarchisée	Horizontale, type "village", circulation libre	Tissu villageois : centralité, mixité des fonctions, autonomie quotidienne
Contrôle & surveillance	Passive (miradors, caméras, grillages)	Active (responsabilisation), peu de dispositifs visibles	Surveillance diffuse, non frontale, équilibre entre confiance et contrôle
Accès aux activités	Restreint, filtré	Encouragé (travail, formation, sport, culture)	Essentiel et intégré à l'emploi du temps, participation valorisée
Lien social	Faible, fragmenté, isolement relationnel	Renforcé entre détenus et personnel	Fort, par la cohabitation, les rôles partagés
Objectif de réinsertion	Préparer la sortie de détention	Favoriser l'autonomie de manière progressive	Intégrer la réinsertion au quotidien
Exemples	Forest (Belgique), Santo Stefano (Italie)	Bastøy et Halden (Norvège), Storstrøm (Danemark)	Haren (Belgique), Ventotene (Italie)

Fig. 7 : Auteur. (2025).

Tableau comparatif des modèles carcéraux contemporains.

- La prison fermée : une architecture du contrôle

Selon le SPF Justice, la prison fermée utilise des dispositifs de surveillance et des équipements sécuritaires importants, tels que des murs d’enceinte, des barreaux ou encore des systèmes de contrôle renforcés. La liberté des détenus y est fortement limitée et ceux-ci passent une grande partie de leur temps en cellule.¹³

Cette organisation traduit une vision sécuritaire et punitive de la détention, où l’architecture est principalement pensée comme un outil de contrôle et de séparation rigoureuse entre les détenus et l’extérieur. On y retrouve des cellules souvent petites, peu lumineuses, partagées, avec du mobilier fixe et des circulations linéaires, cloisonnées et dirigées par une surveillance omniprésente. Ce modèle reflète une conception de la détention qui se concentre principalement sur la sécurité immédiate, le contrôle et la séparation entre intérieur et extérieur, au détriment des aspects liés à la réhabilitation ou à la préparation à une réinsertion.

- La prison ouverte : une architecture de « responsabilisation »

À l’inverse, le SPF Justice décrit la prison ouverte comme un établissement où les mesures de sécurité sont moins strictes et où les détenus acceptent volontairement le régime carcéral. Ces derniers peuvent notamment travailler à l’intérieur ou à l’extérieur de la prison durant la journée.¹⁴

Cette typologie repose sur une approche plus progressiste et « humaniste » qui met l’accent sur la responsabilisation et l’accompagnement des détenus, en leur offrant un cadre de vie plus souple. L’architecture y propose des espaces plus ouverts et moins contraints, favorisant les interactions sociales. Les circulations y sont plus libres, ou alors semi-contrôlées, ce qui offre aux détenus des accès facilités à des espaces communs (ateliers, cuisines, extérieurs). Ce modèle cherche à recréer un quotidien structuré où ils sont encouragés à participer à des activités éducatives, professionnelles ou sociales, pour préparer leur retour à la société.

Ces deux premiers modèles illustrent deux façons de concevoir et de penser la peine. L’un centré sur l’exclusion et le contrôle, l’autre sur la réhabilitation progressive. Ils montrent ainsi comment l’architecture carcérale participe à façonner la vie quotidienne des détenus, mais aussi leur rapport aux autres et au monde extérieur.

¹³ (SPF Justice, 2016)
¹⁴ Idem.



Fig. 8, 9 & 10 : Auteur. (2025).

Photographies du mur d'enceinte, de l'accueil et de bâtiment administratif de la prison de Haren.

- Le village pénitentiaire : une typologie intermédiaire

Entre ces deux modèles apparaît progressivement une typologie intermédiaire, celle du village pénitentiaire. Le SPF Justice décrit notamment la prison de Haren comme « un véritable village pénitentiaire »¹⁵ composé de multiples bâtiments ayant chacun une fonction spécifique, intégrant à la fois des blocs ouverts et des blocs plus sécurisés. Les détenus y vivent en petits groupes afin de favoriser la vie en communauté et l'autonomie.

Le village pénitentiaire apparaît ainsi comme une tentative de concilier les enjeux de sécurité propres à la prison fermée avec une approche davantage tournée vers la responsabilisation et la réinsertion. Comme le présente la Régie des Bâtiments dans le projet *Haren (Bruxelles) Prison – Village pénitentiaire*, l'organisation fragmentée des bâtiments, la présence d'espaces collectifs et la diversification des fonctions cherchent à produire un cadre de vie qui serait « plus humain ».¹⁶

Toutefois malgré cette évolution architecturale, ce modèle reste inscrit dans une logique institutionnelle et sécuritaire importante. Il sera donc considéré ici comme une typologie de transition, ouvrant la réflexion vers des modèles alternatifs qui cherchent à dépasser plus largement les formes traditionnelles d'enfermement.

¹⁵ (SPF Justice, 2022b)

¹⁶ (La Régie des Bâtiments, 2022)



Fig. 11, 12 & 13 : Google Earth. (2024). Havran, J. (s.d.). Isaksen, T. (s.d.).
Photographies illustrant l'image satellite de Halden, la matérialité de ses façades et une cellule type.

3.4 La prison en quête de domesticité : les cas de Halden et Storstrøm

À l'échelle européenne, plusieurs modèles viennent aujourd'hui questionner les formes traditionnelles de la détention, en proposant des approches plus ouvertes et centrées sur les conditions de vie.

Parmi eux, la Norvège se distingue par un système pénal innovant, dont la prison de Halden est un exemple concret et emblématique. Comme le présente le Museum of Modern Art (MoMA) dans son analyse du projet, cet établissement vise à offrir un cadre de vie pensé pour l'avenir de ses détenus plutôt que pour la punition de leur passé. L'un des principes fondamentaux de son cahier des charges était « la réinsertion des détenus afin de réduire la récidive ».¹⁷ Halden incarne l'idée que la perte de liberté constitue la seule véritable sanction. Cette approche se traduit par une architecture qui offre des conditions de vie ordinaires et qui repose sur une incarcération graduelle, divisée en quatre zones, allant d'une détention stricte vers une liberté de plus en plus définie, afin de faciliter la réinsertion sociale.

L'architecture de Halden se compose d'un nombre important d'espaces ouverts qui laissent pénétrer un maximum de lumière naturelle, afin de favoriser le bien-être collectif des détenus et du personnel. Comme le décrit Sophia Vinnitskaya dans l'article *Halden Prison / Erik Møller Arkitekter + HLM Arkitektur* publié sur ArchDaily, l'utilisation du bois ainsi que de textures organiques contribue quant à elle, à créer un environnement serein et domestique qui renforce l'idée que l'emprisonnement n'est pas une rupture totale avec la société et la nature.¹⁸ En outre, les espaces extérieurs tels que les jardins et les zones végétalisées jouent un rôle important en offrant aux détenus des moments de répit loin de l'austérité des murs de la prison.

Un autre aspect marquant de cette prison est son architecture minimaliste et « accueillante », qui contraste avec celle des prisons traditionnelles, souvent conçues comme des forteresses imposantes. Ses façades claires et son intégration au paysage rural renforcent l'idée d'un bâtiment se voulant visuellement moins oppressant. En effet, aucune de ses fenêtres n'est équipée de barreaux, ce qui est en complète opposition avec l'idée que l'on se fait généralement des ouvertures dans les bâtiments carcéraux.¹⁹

¹⁷ (Leung, 2014)

¹⁸ (Vinnitskaya, 2011)

¹⁹ (Gentleman, 2012)

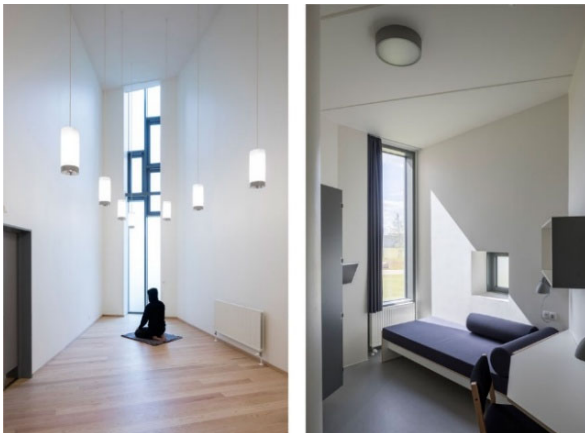


Fig. 14, 15 & 16 : Google Earth. (2024). C.F. Møller Architects (s.d.).

Photographies illustrant l'image satellite de Storstrøm, la matérialité de ses façades et une cellule type.

Ce modèle repose également sur une réforme des relations entre détenus et personnel. Les agents pénitentiaires participent davantage aux activités quotidiennes, favorisant des rapports moins hiérarchisés et un climat de respect mutuel. Cette approche s'inscrit dans une politique pénale plus large, orientée vers la réhabilitation et la réinsertion des détenus, ce qui aurait contribué à réduire significativement le taux de récidive en Norvège, passant de 75 à 20% dans les vingt dernières années.²⁰ Ainsi, la prison de Halden reste aujourd'hui une référence importante dans les réflexions contemporaines sur l'humanisation des établissements pénitentiaires.

La prison de Storstrøm au Danemark s'inscrit également dans une volonté de repenser les modèles carcéraux traditionnels, en proposant une architecture se rapprochant de l'échelle domestique. Inaugurée en 2017, elle cherche à limiter l'aspect institutionnel des prisons classiques, en développant une organisation inspirée du modèle du village, composée de bâtiments fragmentés et d'espaces communs. Comme le présente l'agence C.F. Møller Architects dans le projet *Storstrøm Prison*, cette organisation vise à créer un environnement favorisant le bien-être physique et mental des détenus ainsi que du personnel.²¹

L'organisation spatiale repose sur des unités de petite taille, regroupant quelques cellules autour d'un espace partagé comprenant un salon et une cuisine. Cette disposition permet de recréer des situations de vie plus ordinaires et de favoriser les interactions entre détenus. L'architecture accorde une place importante à la lumière naturelle, aux vues sur le paysage ainsi qu'à la qualité des matériaux, notamment à travers l'utilisation de la brique et du bois, qui contribuerait à créer une atmosphère plus apaisée. Cette approche vise à réduire la rupture entre l'intérieur et l'extérieur, en proposant des espaces plus ouverts et plus lisibles. Toutefois, malgré cette volonté de désinstitutionnalisation, la prison de Storstrøm reste un établissement fermé, équipé de dispositifs de sécurité importants qui encadrent fortement les déplacements et les usages. Storstrøm illustre donc une tentative de concilier une architecture plus domestique avec les exigences du système carcéral, mais présente encore des limites.

²⁰ (Joldersma, 2016)

²¹ (C.F. Møller, 2017)

3.5 La maison de détention : le cas De Huizen

Plus récemment, le modèle des maisons de détention, développé en Belgique par l'ASBL De Huizen, propose une remise en question plus profonde des modèles carcéraux traditionnels. Soutenu par le Team Vlaams Bouwmeester, ce projet défend une forme de détention « kleinschalig, gedifferentieerd en in de buurt verankerd »²², c'est-à-dire une détention de petite échelle, différenciée et intégrée dans la société. Contrairement aux grandes infrastructures pénitentiaires isolées de leur environnement, le modèle De Huizen repose sur une structure domestique qui s'intègre au tissu urbain. Comme l'expliquent Ronny De Meyer et Hans Claus dans le magazine numéro 261 de A+ *[Re]politicië*, les grandes prisons favorisent l'institutionnalisation, l'anonymat et la rupture avec la société, tandis qu'une approche réduite permet une prise en charge plus individuelle des détenus. Le projet critique notamment les mégastructures carcérales contemporaines, qui reproduisent encore des logiques du modèle pénitentiaire du 19^{ème} siècle malgré des évolutions de confort et de durabilité.²³

Chaque maison peut accueillir entre 20 et 60 détenus afin de permettre une approche plus personnalisée, une meilleure communication et une plus grande responsabilisation des habitants. Comme le précise le SPF Justice, ces établissements cherchent à proposer un environnement plus humain et plus proche de la société, notamment à travers une organisation de vie collective et un accompagnement intensif des détenus.²⁴ L'ancrage au sein du quartier permet quant à lui d'intégrer la maison de détention à l'ensemble des équipements de la ville, permettant aux détenus de maintenir des liens avec leur famille et leur travail. Certaines maisons proposent même des programmes ouverts sur le voisinage, tels que des restaurants sociaux ou encore des ateliers partagés.²⁵

À travers cette réflexion, le modèle De Huizen ne tente pas uniquement de répondre au besoin d'amélioration des conditions carcérales, mais devient un support de réinsertion progressive, pensé pour favoriser l'autonomie, les interactions sociales et l'accompagnement individuel des détenus.

²² (De Huizen, 2024)

²³ (A+, 2016)

²⁴ (SPF Justice, 2022a)

²⁵ (A+, 2016)

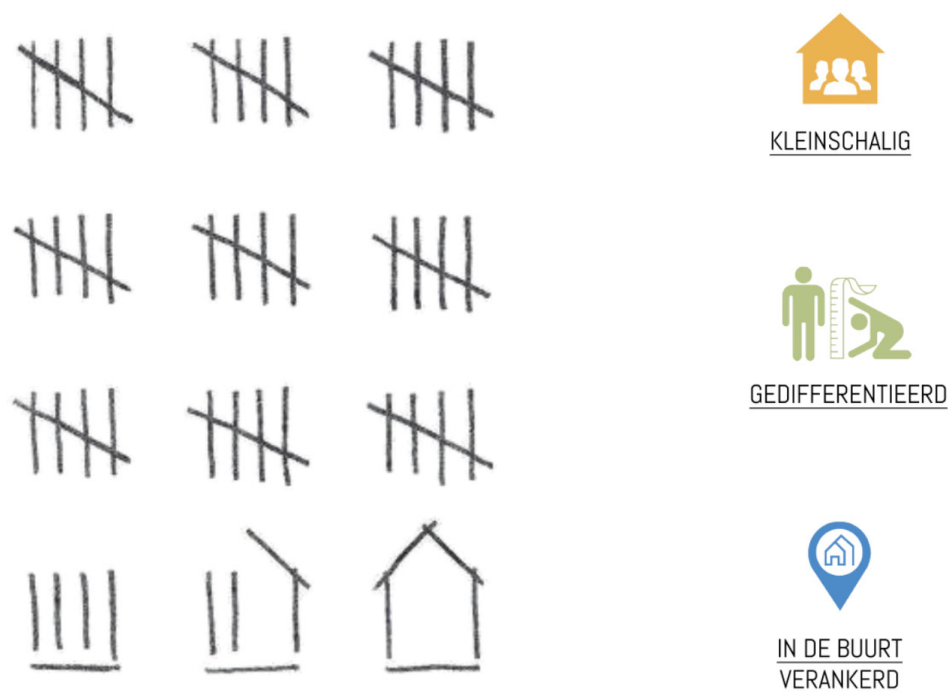


Fig. 17 & 18 : ASBL De Huizen. (2024).

Dessin illustrant la transition du modèle carcéral traditionnel vers le concept des maisons de détention.

Les 3 principes du modèle De Huizen : la petite échelle, la différenciation et l'ancrage dans le quartier.

4 Démarche de recherche et terrain d'étude

Dans la continuité de cet état de l'art, l'analyse des modèles carcéraux contemporains met en évidence une évolution progressive des discours autour de la détention. Les recherches, les publications et les projets récents tendent à valoriser des approches plus « humaines », centrées sur la réinsertion, le bien-être des détenus et une amélioration des conditions de vie en détention. Cette évolution s'observe notamment dans l'émergence de nouvelles typologies, telles que le village pénitentiaire, qui était annoncé comme une organisation plus ouverte et plus lisible, et la maison de détention plus proche d'une échelle domestique.

Ces approches, très présentes dans la littérature et les discours institutionnels, donnent l'image d'une prison en évolution, qui tend à rejoindre la typologie d'une prison ouverte (p.23) et plus attentive aux usagers. Elles reposent toutefois principalement sur une lecture théorique de l'espace carcéral, dans laquelle le détenu occupe la place centrale.

En revanche, une autre réalité du milieu carcéral apparaît beaucoup moins fréquemment dans ces discours : celle des agents pénitentiaires et de leurs conditions de travail. Pourtant, ces derniers occupent une place centrale dans le quotidien de la détention, et leur expérience est directement influencée par l'organisation spatiale de celle-ci. Ce constat a servi de point de départ à cette recherche. Là où les recherches en ligne et les publications mettent en avant des modèles prometteurs, le terrain révèle quant à lui des situations plus nuancées, parfois même contradictoires. L'espace, tel qu'il est conçu, ne produit pas nécessairement les effets attendus dans son usage quotidien. Il peut même générer de nouvelles contraintes, non prévues dans le projet initial.

Dans ce contexte, le recours à des observations de terrain et à des entretiens devient particulièrement pertinent. Cette approche permet de dépasser la lecture abstraite de l'architecture pour en comprendre les effets concrets sur les pratiques, les parcours et les relations. À travers les visites, les observations et les témoignages recueillis, ce ne sont pas uniquement les intentions du projet qui sont interrogées, mais bien la réalité du vécu.

C'est le cas du village pénitentiaire de Haren, choisi comme cas d'étude. Présenté comme le projet carcéral le plus innovant et emblématique de Bruxelles, il représente de nombreuses ambitions contemporaines liées à l'humanisation de la détention, à la sécurité et à la réinsertion. Pourtant, depuis son ouverture, le projet fait également l'objet de nombreuses critiques autant dans la presse que dans les témoignages des différents acteurs du milieu pénitentiaire.

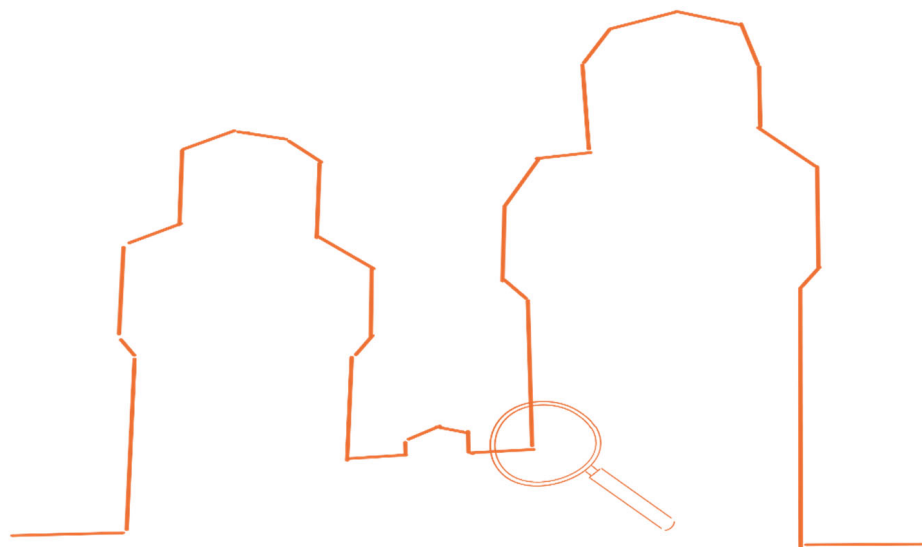




Fig. 19 : Consortium Cafasso - EGM Architects + B2Ai. (2022).
 Perspective de la place centrale du village pénitentiaire de Haren.

C'est donc à partir de ce déplacement du regard, du modèle vers l'usage, que s'ouvre l'analyse du village pénitentiaire de Haren, en confrontant les ambitions annoncées lors de l'avant-projet de cette méga-prison à l'expérience quotidienne des agents sur le terrain.

4.1 Méthodologie

Ce travail s'appuie sur une méthodologie croisée, visant à comprendre l'architecture carcérale à partir de ses usages réels, et non uniquement à travers ses logiques de conception. Il s'agit ici de mettre en relation l'espace conçu, l'espace perçu et l'espace pratiqué, en mobilisant des outils issus de la recherche qualitative et de l'analyse spatiale. Dans cette perspective, le protocole de recherche repose sur trois outils principaux : les entretiens, l'observation de terrain et le co-dessin.

Les entretiens semi-directifs constituent un premier socle d'analyse. Ils ont été menés auprès de différents acteurs du milieu carcéral, notamment des agents pénitentiaires, des chefs d'unité ou encore des acteurs institutionnels. Inspirée de références méthodologiques comme « The Oxford Handbook of Qualitative Research », cette approche considère l'entretien comme un espace de co-construction du sens, laissant une place importante au témoignage et à l'expérience vécue.²⁶ Elle permet de recueillir des récits sensibles, des perceptions du quotidien et des besoins souvent absents des discours institutionnels.

Ces données verbales sont complétées par un travail d'observation et d'arpentage du terrain. Celui-ci consiste à analyser les parcours quotidiens des agents, à observer les circulations, les seuils et les espaces de travail, mais aussi à identifier les lieux de pause existants ou détournés. Cette approche permet de comprendre concrètement ce que l'architecture produit, en termes d'usages, de contraintes et de pratiques. Cette analyse s'appuie notamment sur une visite de terrain réalisée en décembre 2025 au sein du village pénitentiaire de Haren, durant une demi-journée, avec l'aide d'une accompagnatrice de détention de la prison. Cette observation reste toutefois limitée par sa courte durée. Néanmoins, les entretiens réalisés avec différents agents sur place ont permis de compléter les observations de terrain et d'en confirmer certains constats.

²⁶ (Leavy, 2014)

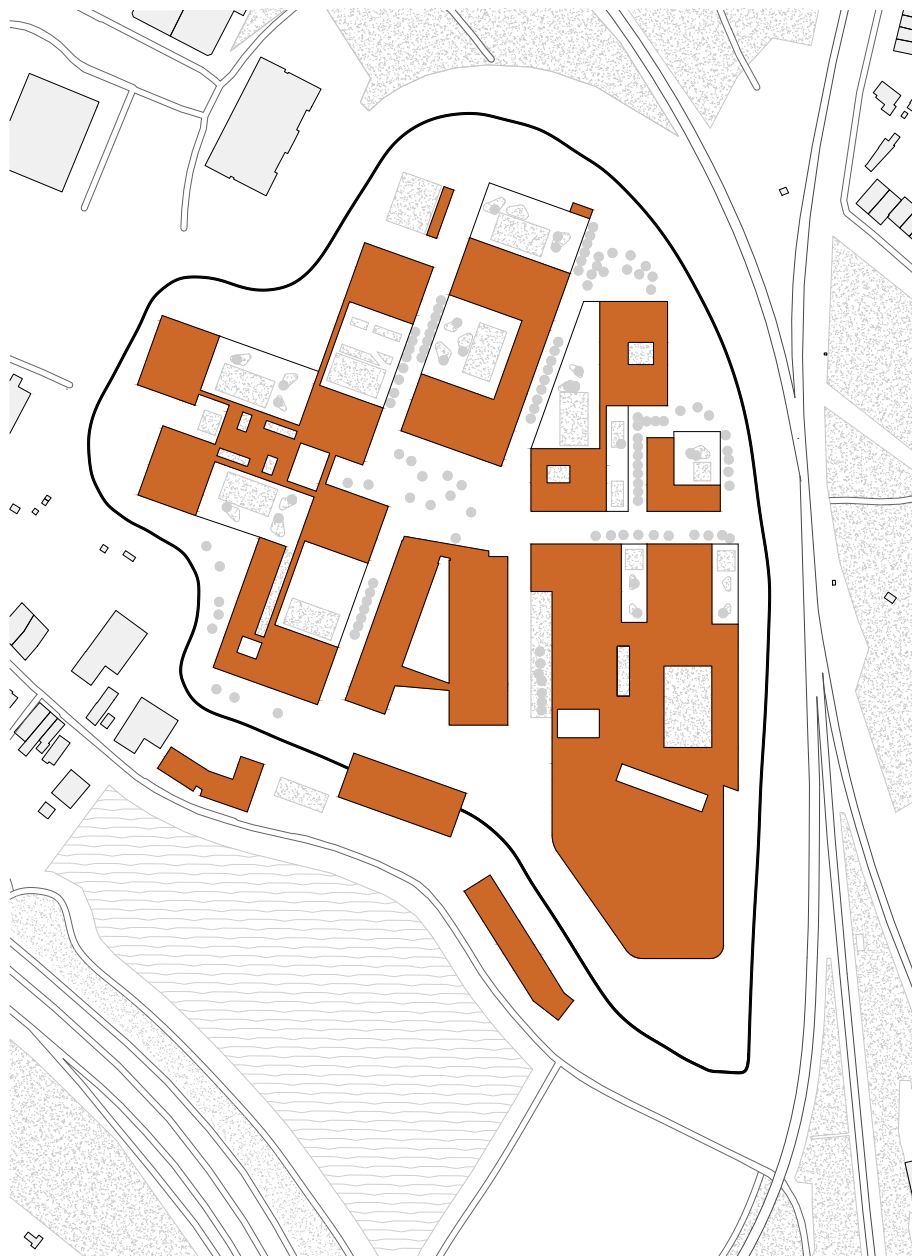


Fig. 20 : Auteur. (2025).
Plan du village pénitentiaire de Haren.

Enfin, un travail de co-dessin a été réalisé avec une accompagnatrice de détention travaillant à l'annexe psychiatrique de Haren. Cette démarche exploratoire repose donc sur un nombre limité de participants et ne prétend pas représenter l'ensemble des réalités vécues par le personnel pénitentiaire. Elle permet toutefois de révéler des savoirs d'usage précis, en donnant une forme spatiale à des besoins souvent exprimés de manière informelle. Le dessin devient alors un outil de dialogue, permettant de passer du vécu à la projection.

Ainsi, la méthodologie repose sur trois dimensions complémentaires : ce que les agents disent, ce qu'ils montrent et ce que l'espace produit réellement. Leur croisement permet de dépasser une lecture strictement formelle de l'architecture, pour en comprendre les effets concrets sur les conditions de travail. Cette recherche reste tout de même marquée par certaines contraintes. L'accès au terrain carcéral reste limité pour des raisons institutionnelles et sécuritaires, ce qui influence directement les méthodes d'enquête. Les observations partielles, les récits indirects ou les outils comme le co-dessin ont permis néanmoins de contourner certaines de ces limites, tout en maintenant une approche ancrée dans le réel.

4.2 Terrain d'étude du village pénitentiaire de Haren

Si la méga-prison de Haren s'annonçait initialement comme une prison du futur²⁷, sa mise en œuvre semble aujourd'hui révéler un décalage entre les ambitions qui avaient été annoncées et la réalité du terrain. Certains acteurs évoquent une forme de désillusion face à un projet prometteur finalement vécu comme déshumanisant, tandis que d'autres pointaient déjà ses limites dès sa conception. Les critiques formulées ne concernent pas uniquement des aspects architecturaux ou fonctionnels, mais touchent également aux conditions de travail et au ressenti des agents sur le terrain.²⁸

²⁷ (Seilles, 2022)

²⁸ (CSC, 2024)

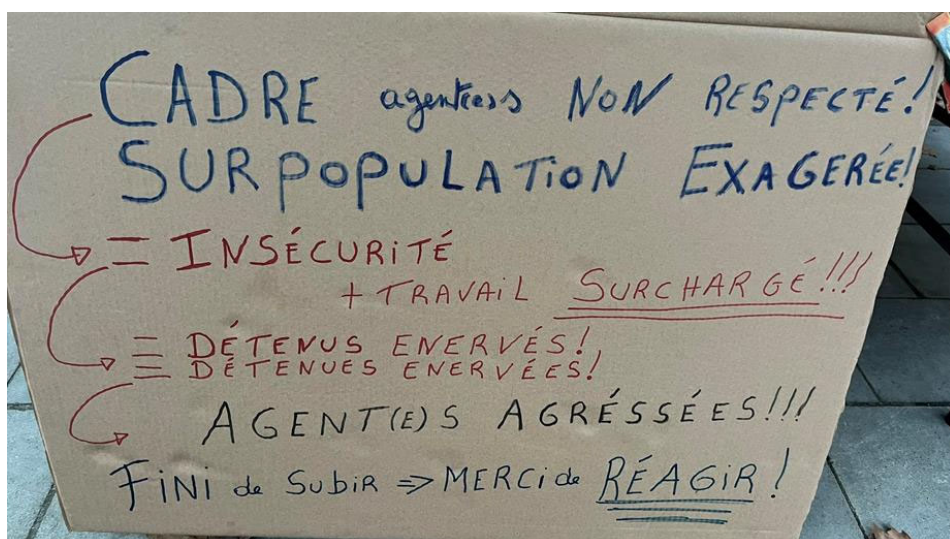


Fig. 21 : CSC Services publics. (2024).

Pancarte dénonçant la surpopulation carcérale et la surcharge de travail des agents à Haren.

À première vue, la prison de Haren apparaît comme une infrastructure imposante, mais relativement aérée. Sa lecture en plan renvoie à une organisation proche de celle d'un village, avec une fragmentation des volumes, donnant une impression d'ouverture et de lisibilité du site, s'éloignant des modèles carcéraux traditionnels belges. Cependant, dès le passage du seuil d'entrée, cette perception évolue rapidement. Le fonctionnement interne révèle une organisation finalement très proche des modèles classiques, reposant sur une logique de contrôle et de cloisonnement. L'un des changements les plus visibles réside dans le système de circulation, où le trousseau de clés est remplacé par un badge de sécurité, qui régule les déplacements au sein de l'établissement. Chaque personne, agent comme détenu, est ainsi intégrée dans un système de contrôle individualisé, dans lequel les accès sont limités et gérés à distance par le PCI (Poste de Contrôle et d'Informations), qui contrôle l'ouverture des portes et les déplacements au sein du complexe. Ce dispositif renforce la fragmentation des espaces, là où le modèle du village pénitentiaire suggère des croisements, des interactions et une certaine fluidité. Chaque « entité » fonctionne de manière quasi indépendante, accueillant des profils spécifiques de détenus. On retrouve par exemple l'« Arctic House » pour l'annexe psychiatrique, la « Lake House » pour les régimes d'autogestion ou encore la « Forest House » dédiée aux femmes, parfois accompagnées de leurs enfants en bas âge. À l'intérieur de ces entités, les détenus sont répartis en « unités de vie » de plus petite échelle. Cette organisation, pensée pour répondre à des besoins différents, limite toutefois les interactions entre les entités et renforce une logique de compartimentation. Plusieurs témoignages évoquent d'ailleurs le fait que même les agents ne se connaissent pas nécessairement entre eux, tant la taille du site et sa division en entités rendent les contacts rares.

Enfin, cette logique spatiale s'accompagne d'un sentiment de surveillance permanente. Si le modèle panoptique classique reposait sur une observation centralisée, il est ici remplacé par une surveillance diffuse, notamment à travers les dispositifs techniques (caméras, contrôle des accès). Cette situation crée une ambivalence où les agents ne sont pas uniquement observateurs, mais deviennent eux-mêmes observés, ce qui influence directement leur manière de travailler et d'occuper l'espace. Ainsi, malgré l'image du village pénitentiaire, l'observation de terrain révèle une organisation qui reste fortement marquée par les logiques de la prison fermée. Ce décalage entre intention et réalité conduit alors à s'intéresser plus particulièrement aux espaces dédiés aux agents, et notamment aux lieux de « repos », qui révèlent les conditions de travail et les usages.

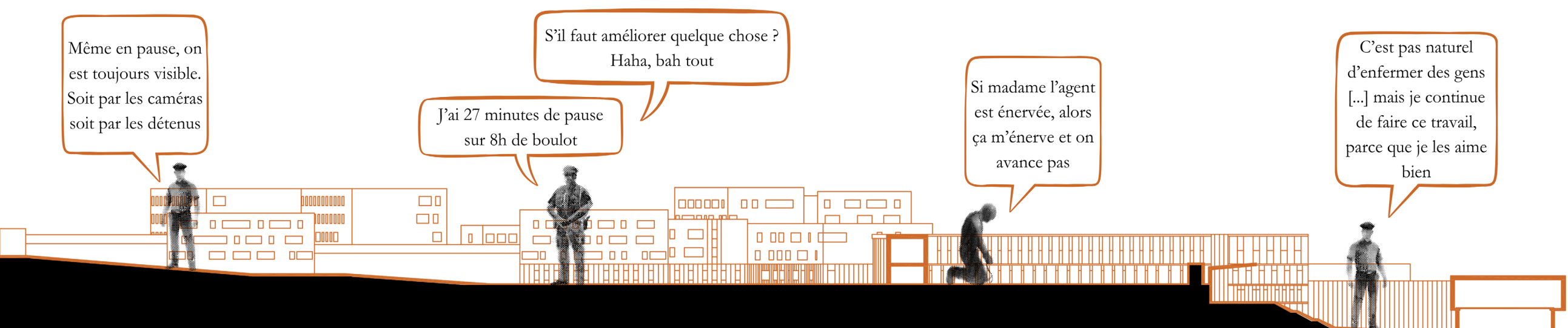


Fig. 22 : Auteur. (2025).

Coupe analytique de Haren réalisée dans le cadre de la recherche par l'arpentage.

5 Approche du vécu spatial de l'agent pénitentiaire

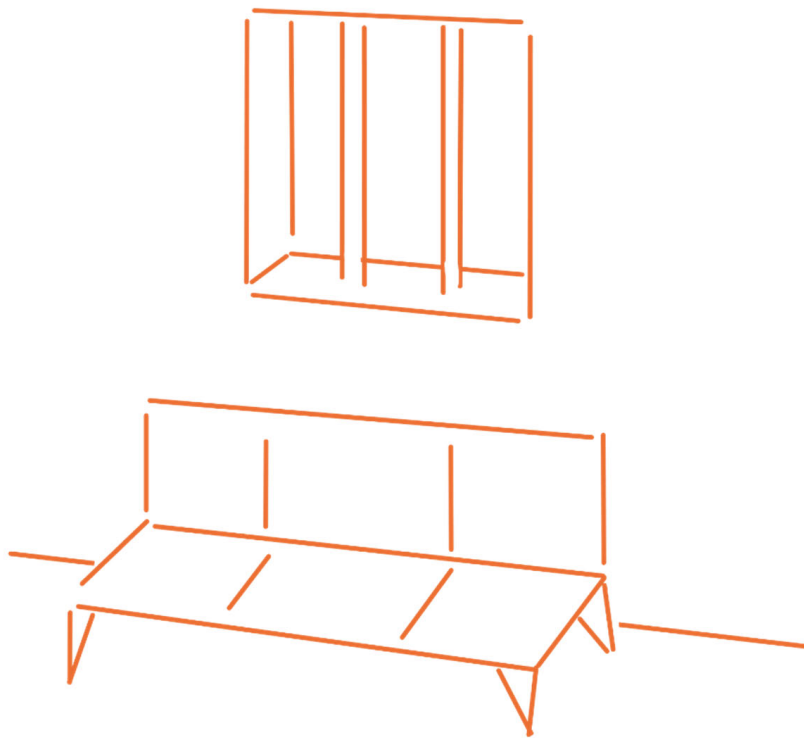
5.1 Expérience spatiale de l'agent

L'analyse des entretiens met en évidence une expérience spatiale marquée par une tension constante entre contrôle, exposition et fatigue. L'agent pénitentiaire évolue dans un environnement où l'espace est fortement contraint, structuré par des logiques de surveillance et de sécurité, qui influencent directement son vécu quotidien.

Un premier élément central est celui de la visibilité permanente. Les agents décrivent une situation dans laquelle ils ne disposent que rarement de véritables espaces de retrait. Même lors des moments de pause ou des moments plus calmes, ils restent exposés, soit par les caméras, soit par la présence et le regard des détenus. Comme le résume un accompagnateur de détention rencontré à Haren : « Même en pause, on est toujours visibles ».²⁹ Sur place, les espaces utilisés par les agents sont majoritairement des bureaux vitrés situés au centre des unités de vie, permettant une surveillance continue des circulations et des sections. Ces espaces cumulent ainsi plusieurs fonctions en même temps, à savoir le poste d'observation, le lieu administratif, l'espace de repas et de pause.

À cette exposition continue s'ajoute une fatigue liée aux déplacements et à l'organisation spatiale du complexe. Les agents doivent parcourir quotidiennement de longues distances, franchir de multiples seuils de sécurité et s'adapter à une organisation en secteurs. À Haren, certains témoignages soulignent par exemple qu'il faut parfois près de 20 minutes pour rejoindre certains espaces communs du site. Cette multiplication des circulations, combinée aux contrôles permanents et aux ouvertures de portes à distance, produit une fatigue quotidienne, à la fois physique et mentale.

L'espace carcéral génère également une charge émotionnelle importante. Le travail des agents ne se limite pas à des tâches de surveillance, mais implique des interactions constantes avec les détenus dans des contextes parfois tendus. Le témoignage d'un détenu met en évidence le lien direct entre l'état émotionnel des agents et celui des détenus, car « si l'agent est énervé, alors ça m'énervé et on n'avance pas ».³⁰ Cette relation permanente contribue à maintenir un état de vigilance continu, y compris durant les moments supposés plus calmes.



²⁹ Témoignage d'un agent pénitentiaire recueilli lors d'une visite de Haren, le 26/12/2025.

³⁰ Témoignage d'un détenu recueilli lors d'une visite de Haren, le 26/12/2025.

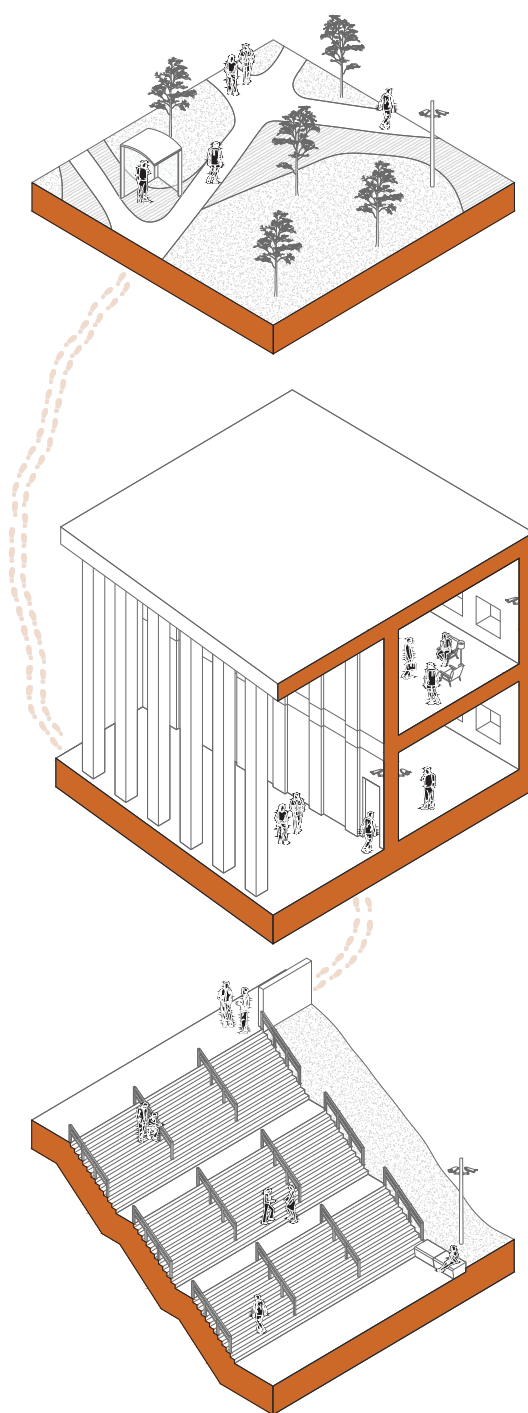


Fig. 23 : Auteur. (2026).

Schémas analytiques des circulations à Haren réalisés dans le cadre de la recherche par l'arpentage.

Enfin, les entretiens révèlent un décalage important entre les intentions architecturales du projet et les usages réels sur le terrain. Les agents développent des stratégies d'appropriation de l'espace, en utilisant des lieux non prévus pour le repos ou en détournant certaines fonctions. Des bureaux de surveillance deviennent des espaces de repas, des kitchenettes servent ponctuellement de lieu de pause, tandis que certains espaces initialement pensés pour favoriser les échanges restent peu utilisés. Une accompagnatrice explique par exemple que certains espaces collectifs présents dans les unités de vie, comme les cuisines, salons ou espaces d'activités, ont été pensés pour favoriser les échanges entre détenus et personnel. Mais dans la pratique, ces lieux restent peu investis par les agents, notamment en raison du manque de personnel et du sentiment d'insécurité ressenti par certains d'entre eux.

Les observations réalisées à Haren mettent également en évidence la diversité des fonctions exercées par le personnel pénitentiaire. Depuis la réforme de celui-ci en 2019, deux fonctions principales coexistent dans le système : les accompagnateurs de détention, davantage impliqués dans les interactions quotidiennes avec les détenus, et les assistants de sécurité pénitentiaire (ASP), chargés des missions de surveillance et de sécurité.³¹ Cette distinction montre que le travail pénitentiaire ne se limite pas à une simple fonction de garde, mais regroupe des rôles variés. Voilà pourquoi le terme « agent pénitentiaire » est privilégié dans cette recherche, en comparaison avec celui de « gardien de prison », jugé réducteur par les acteurs du milieu carcéral.

Ainsi, l'espace carcéral ne peut être considéré comme neutre, car il participe activement à la production des conditions de travail des agents pénitentiaires, en influençant leurs déplacements, leurs relations, leurs possibilités de repos ainsi que leur charge mentale quotidienne. Les observations réalisées sur le terrain mettent plus particulièrement en évidence trois enjeux récurrents : la visibilité permanente imposée aux agents, la gestion des temporalités de travail et de repos, ainsi que les relations quotidiennes entre les différents acteurs de la détention. Parmi ces différentes tensions, la question du repos apparaît comme particulièrement révélatrice des limites de l'architecture carcérale actuelle.

³¹ ("Loi du 23 mars 2019 concernant l'organisation des services pénitentiaires et le statut du personnel pénitentiaire", 2019)

Dès l'entrée, on passe en mode contrôle



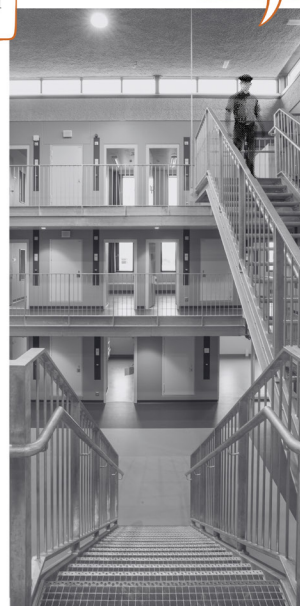
Ces couloirs sont de vrais labyrinthes



Ceci est le seul réel espace extérieur où l'on peut voir le ciel sans barreaux



On traverse des portes toute la journée



5.2 Absence et qualité des espaces de repos

L'un des constats les plus marquants de cette enquête concerne l'absence ou l'inadaptation des espaces de repos dédiés aux agents pénitentiaires. Ces espaces prennent la forme de bureaux partagés, de postes de surveillance ou de pièces exigües, parfois sans lumière naturelle, sans intimité ou sans équipements de base. Certains témoignages évoquent des espaces décrits comme « plus petits qu'une cellule », composés d'un bureau, d'une petite chaise et c'est tout.³² Cette absence de retrait renforce le sentiment d'enfermement au sein même du lieu de travail.

Dans certains cas, les agents doivent également traverser plusieurs zones de contrôle pour accéder à des sanitaires ou à un espace plus calme. D'autres témoignages soulignent que les lieux de pause restent directement visibles depuis les espaces des détenus, empêchant toute véritable déconnexion. Comme l'exprime une agente pénitentiaire : « je n'ai pas d'espace de repos, je partage mon bureau ».³³

Par ailleurs, le temps de pause lui-même est limité et peu reconnu dans l'organisation quotidienne du travail. Les agents disposent officiellement d'un temps de pause, mais celui-ci est régulièrement interrompu par les mouvements, les appels ou les demandes des détenus. L'accompagnatrice de détention rencontrée à Haren explique ainsi que « les agents travaillent à pause » et précise que, sur une journée de 8 heures, « on a 27 minutes payées [...] mais la plupart mangent sur leur lieu de travail ».³⁴ Le repos ne correspond donc pas réellement à une véritable rupture avec le travail, mais plutôt à un moment de disponibilité réduit dans l'espace de surveillance.

Cette absence de reconnaissance se traduit également dans la conception architecturale. Les espaces dédiés aux agents sont souvent réduits à des fonctions techniques (surveillance, administration), sans prise en compte de leur dimension physique et émotionnelle. Pourtant, les entretiens montrent que les besoins sont clairement identifiés : espaces calmes, lumière naturelle, possibilité de s'isoler, ou au contraire de partager un moment informel avec des collègues.

Ces éléments amènent à considérer le repos non pas comme un luxe, mais comme une condition essentielle du travail en détention, et plus largement du fonctionnement de l'institution.

Fig. 24 : Auteur. (2025).

Montage photo des seuils et circulations de Haren réalisé dans le cadre de la recherche par l'arpentage.

³² Entretien réalisé avec une agente pénitentiaire à la Faculté LOCI de l'UCLouvain Saint-Gilles, le 14/11/2025.

³³ Idem.

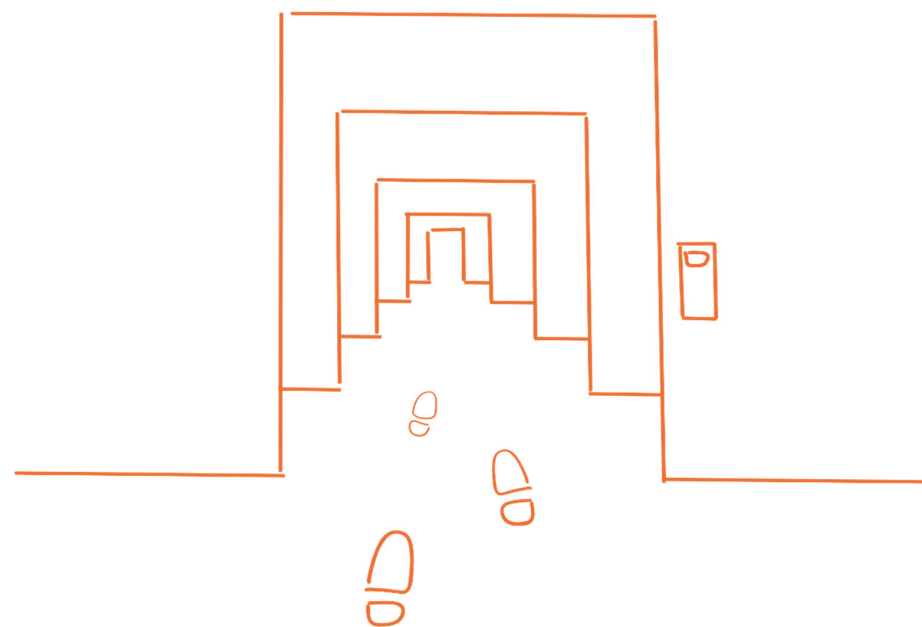
³⁴ Idem.



En ce sens, l'absence d'espaces de repos adaptés ne constitue pas un simple manque de confort, mais un dysfonctionnement structurel de l'architecture carcérale, entraînant des répercussions directes sur la qualité du travail, des relations et, plus largement, du fonctionnement de l'institution dans son ensemble.

Fig. 25 & 26 : Conseil Central de Surveillance Pénitentiaire. (2023).

Photographies d'un poste d'observation de Haren depuis l'extérieur et depuis l'intérieur.



6 Approche typologique du parcours de l'agent

À partir des observations réalisées à Haren et des témoignages recueillis auprès des agents pénitentiaires, plusieurs limites liées à l'organisation spatiale du complexe ont pu être mises en évidence, notamment en ce qui concerne les circulations, les espaces de retrait ou encore les conditions de repos. Ces constats invitent alors à élargir l'analyse vers d'autres modèles carcéraux afin de mieux comprendre comment certaines organisations spatiales influencent le vécu quotidien des agents.

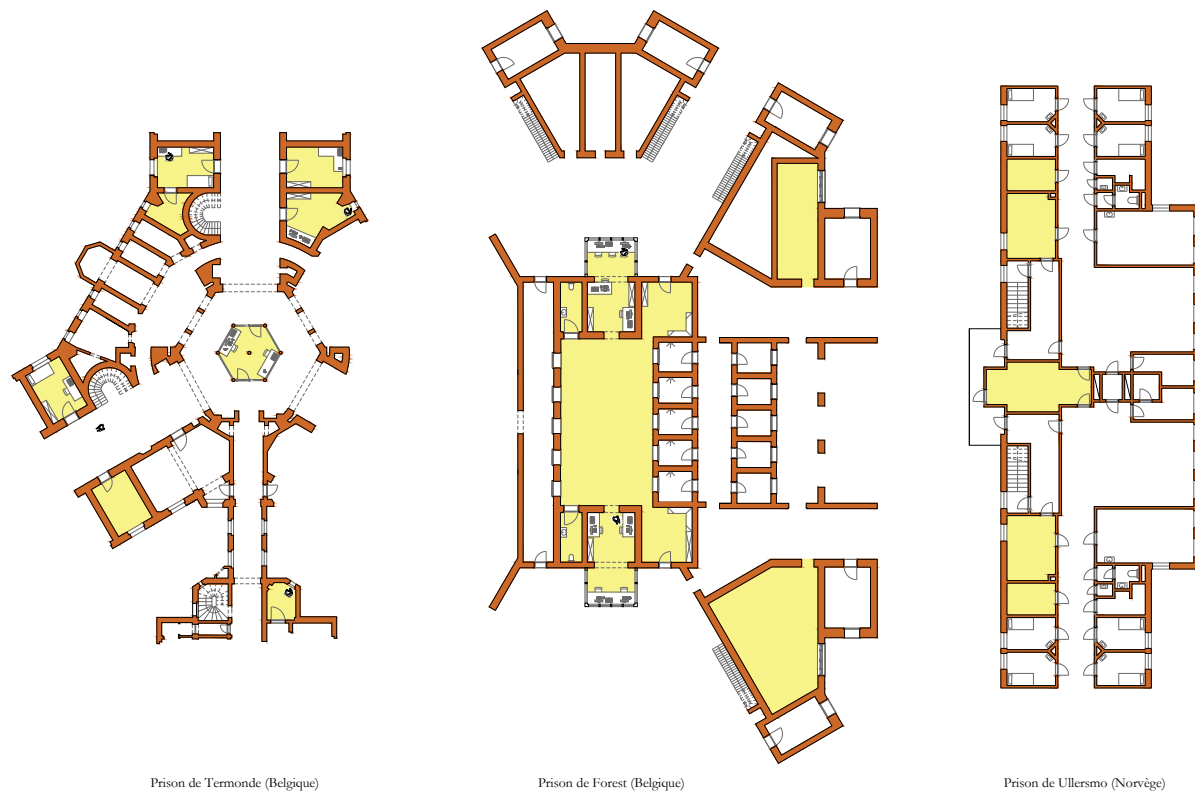
Dans cette perspective, ce travail compare trois modèles carcéraux retenus dans le cadre de cette recherche : le plan radial, le village pénitentiaire et la maison de détention. Chacun d'eux propose une manière différente d'organiser la surveillance, les déplacements, les relations et les espaces de travail. L'objectif n'est donc pas uniquement d'analyser leur fonctionnement théorique, mais aussi de comprendre leurs effets potentiels sur les conditions de travail et les usages quotidiens des agents.

6.1 Le plan radial : héritage du panoptique

Le plan radial constitue l'une des grandes typologies historiques de l'architecture carcérale. Bien qu'il ne corresponde pas strictement au modèle panoptique théorisé par Jeremy Bentham à la fin du 18^{ème} siècle, il en reprend plusieurs principes fondamentaux, notamment la centralisation de la surveillance et l'organisation hiérarchique des circulations. Le panoptique, largement analysé par Michel Foucault dans *Surveiller et punir*, repose sur un principe dissociant le fait de voir et d'être vu. L'objectif n'est pas uniquement de permettre une surveillance centralisée, mais surtout de produire chez le détenu un sentiment permanent de visibilité potentielle. Depuis une tour centrale, l'agent peut théoriquement observer l'ensemble des cellules sans jamais lui-même être vu. Cette incertitude produit alors une forme d'autodiscipline des comportements.³⁵

Dans ce dispositif, l'agent pénitentiaire occupe une position ambiguë au sein du système de contrôle. Bien qu'il soit placé au centre de l'organisation spatiale, ce n'est pas sa présence constante qui assure le contrôle, mais la possibilité qu'il puisse observer les détenus à tout moment. La surveillance est ainsi assurée principalement par l'architecture elle-même, qui induit une relation fondée sur la séparation entre observateur et observé.

³⁵ (Foucault, 2004)p.202.



Prison de Termonde (Belgique)

Prison de Forest (Belgique)

Prison de Ullersmo (Norvège)

Fig. 27 : Auteur. (2025).

Analyse typologique mettant en évidence l'organisation des espaces dédiés à l'agent pénitentiaire.

« Plan radial »

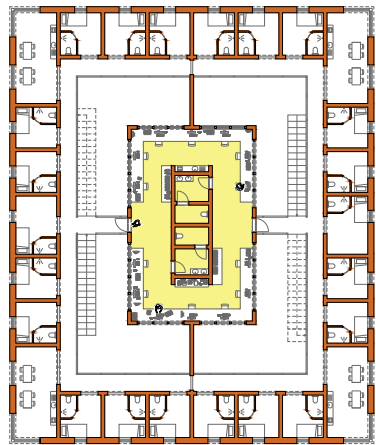
Au-delà de sa dimension théorique, cette logique influence également plusieurs modèles carcéraux plus traditionnels, fondés sur des organisations centralisées. En Belgique, elle a notamment été adaptée à travers le modèle « Ducpétiaux », développé au 19^{ème} siècle. Souvent qualifiées de prisons « panoptiques » en raison de leur organisation autour d'un point central de surveillance, ces prisons s'en distinguent toutefois sur plusieurs aspects. Contrairement au panoptique de Bentham, les agents y sont visibles et la surveillance repose directement sur leur présence dans les circulations. De plus, le point central permet principalement de contrôler les couloirs et les déplacements, plutôt que l'intérieur des cellules elles-mêmes. Les prisons à plan radial comme Forest, Termonde (avant rénovation) ou encore Ullersmo (en Norvège), traduisent spatialement cette logique. Les circulations y sont généralement longues et répétitives, obligeant les agents à parcourir quotidiennement d'importantes distances à travers des couloirs linéaires. Les espaces qui leur sont dédiés restent principalement associés aux fonctions de surveillance, avec peu de possibilités de retrait, hormis certains postes d'observation ou locaux donnant sur les cours extérieures de la prison.

Ainsi le modèle radial hérité du modèle Ducpétiaux tend à produire un espace de travail intensif, centré sur le contrôle et la visibilité, au détriment des dimensions relationnelles et du bien-être des agents pénitentiaires.

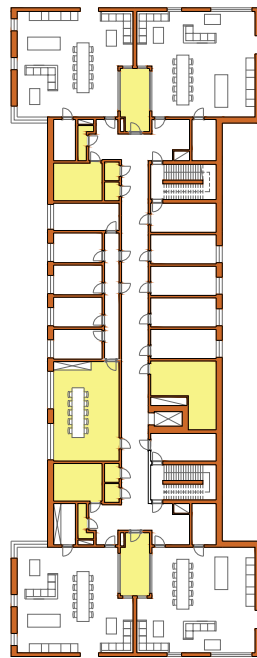
6.2 Le village pénitentiaire

À l'opposé du plan radial traditionnel, le village pénitentiaire propose une organisation spatiale plus horizontale, fragmentée et se rapprochant d'une logique « domestique ». Inspiré notamment de certains modèles nordiques, ce dispositif répartit les fonctions en plusieurs entités distinctes organisées autour d'espaces collectifs. Comme dans le cas de Haren, de Halden ou de Storstrøm, cette fragmentation du programme permet notamment une multiplication des ouvertures de façade, des vues extérieures et des espaces intermédiaires.

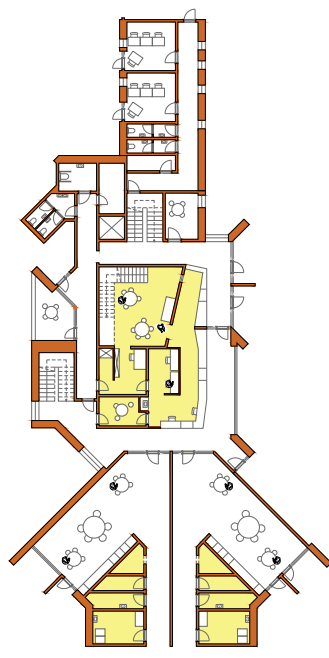
Dans ce modèle, le rôle de l'agent évolue. Il ne se limite plus uniquement à une fonction de surveillance, mais s'inscrit davantage dans une logique de proximité et d'accompagnement des détenus. L'espace favorise des interactions plus informelles, dans des lieux partagés tels que des cuisines communes, des ateliers ou des espaces extérieurs.



Prison de Haren (Belgique)



Prison de Halden (Norvège)



Prison de Storstrom (Danemark)

Fig. 28 : Auteur. (2025).

Analyse typologique mettant en évidence l'organisation des espaces dédiés à l'agent pénitentiaire.

« Village pénitentiaire »

Les circulations y sont généralement plus diffuses et moins hiérarchisées que dans les modèles traditionnels, et l'échelle réduite des unités de vie vise à limiter certains déplacements et à mieux structurer les parcours quotidiens. Cependant, le cas de Haren montre également les limites de cette organisation. La fragmentation du complexe et des entités oblige parfois les agents à franchir de nombreux seuils de sécurité pour rejoindre certains espaces communs, produisant de nouvelles contraintes spatiales.

De plus, certains de ces dispositifs intègrent des espaces de pause de meilleure qualité pour les agents, en y offrant un accès à la lumière naturelle, à l'extérieur ou à des espaces de retrait. Ces éléments permettent d'introduire des moments de retrait, essentiels à la récupération. Néanmoins, ce modèle repose sur un équilibre fragile entre confiance et contrôle. Il nécessite des moyens humains plus importants et une transformation des habitudes professionnelles. L'architecture seule ne suffit pas à garantir le bon fonctionnement de ce modèle, mais elle peut y jouer un rôle important

6.3 La maison de détention

La maison de détention se distingue du village pénitentiaire par son échelle plus réduite et son inscription plus directe dans un tissu urbain ou résidentiel. Dans le contexte belge actuel, ce modèle reste encore émergent et prend des formes variées, notamment à travers certains projets pilotes ou les réflexions portées par l'ASBL De Huizen. Dans cette recherche, la maison de détention est donc envisagée à la fois comme un modèle existant en développement et comme une piste potentielle pour permettre de repenser les usages et les conditions de travail dans l'architecture carcérale.

Ce modèle se caractérise par des unités de vie de petite taille, favorisant une organisation plus lisible et une meilleure appropriation des espaces. Les projets portés par De Huizen illustrent cette volonté de développer des structures ancrées dans le tissu urbain et pensées autour des usages quotidiens. L'échelle plus maîtrisée permet également d'intégrer des espaces spécifiques pour les agents dans les unités de vie, et non plus dans des zones reculées ou uniquement dédiées à la surveillance. La proximité entre ces lieux de travail et de repos devient alors un enjeu central.

Contrairement aux modèles traditionnels, où le repos est souvent éloigné ou inexistant, cette organisation permet d'imaginer des espaces de pause intégrés directement au parcours quotidien des agents.



Cette organisation ouvre également la possibilité de diversifier les types d'espaces en intégrant des lieux plus spécifiques, tels que des zones de retrait individuel, des espaces de repos collectif ou encore des zones intermédiaires entre travail et pause. Elle permet ainsi de répondre plus finement aux besoins identifiés dans l'étude de terrain. Cependant, ce modèle reste encore peu développé dans le contexte belge et pose des questions en termes de faisabilité institutionnelle, de gestion et de sécurité. Il offre toutefois des pistes intéressantes pour repenser l'architecture carcérale.

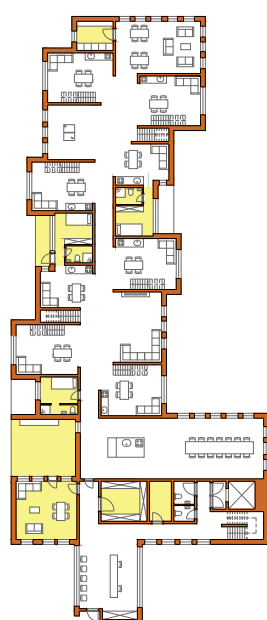
6.4 Mise en tension critique

Les observations réalisées sur le terrain, les témoignages recueillis auprès des agents pénitentiaires ainsi que l'analyse comparative des différentes typologies carcérales mettent en évidence des conditions de travail fortement influencées par l'organisation spatiale des établissements. Du plan radial jusqu'à l'organisation plus fragmentée du village pénitentiaire, chaque dispositif produit une manière de surveiller, de circuler et d'interagir dans l'espace carcéral.

Malgré leurs différences, plusieurs constats communs émergent de cette analyse. Les espaces dédiés au repos des agents apparaissent souvent comme inexistant, résiduels ou inadaptés aux usages quotidiens observés sur le terrain. Dans plusieurs cas étudiés, les lieux de pause se limitent à des bureaux partagés, des postes de surveillance ou des espaces multifonctionnels intégrés directement au lieu de travail et de contrôle. Les témoignages soulignent également un manque d'intimité, de lumière naturelle ou de véritable séparation avec les espaces de détention. Ces observations montrent que les espaces destinés aux agents sont encore majoritairement pensés à travers leur dimension fonctionnelle et sécuritaire, au détriment des dimensions physiques, relationnelles et émotionnelles du travail en détention. Dès lors, une question se pose :

« Comment l'architecture peut-elle organiser la surveillance, tout en soutenant les conditions de travail des agents pénitentiaires ? »

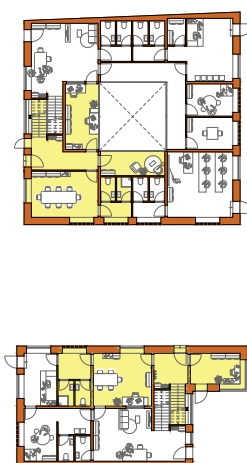
Cette interrogation constitue le point de bascule du travail. Elle conduit à formuler l'hypothèse selon laquelle le repos, loin d'être un élément secondaire, doit être considéré comme un outil structurant de l'architecture carcérale.



Maison de détention de Gand (projet étudiant)



Maison de détention dans un site industriel (projet De Huizen)

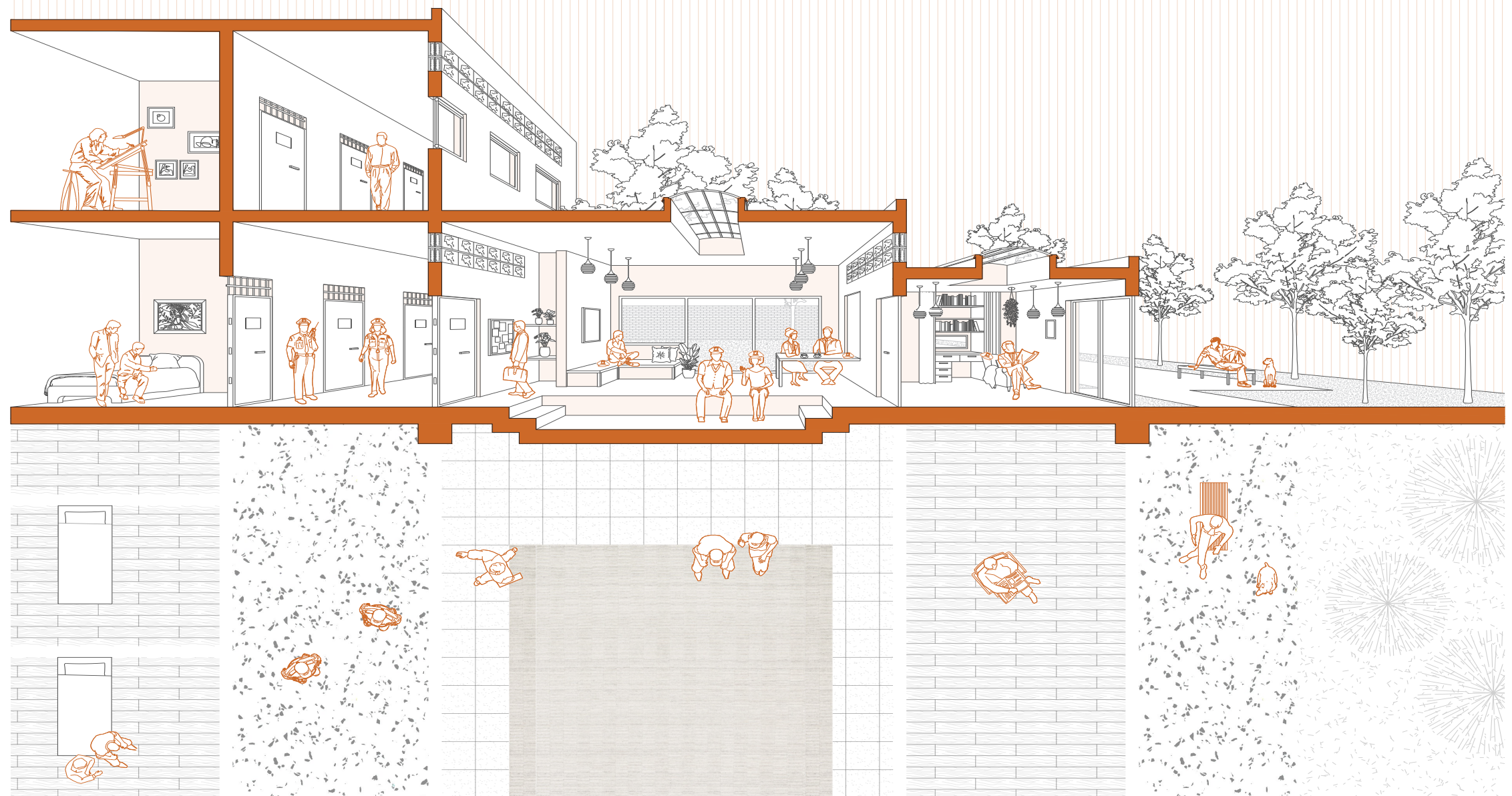


Maison de détention d'Anderlecht (projet TFE)

Fig. 29 : Auteur. (2025).

Analyse typologique mettant en évidence l'organisation des espaces dédiés à l'agent pénitentiaire.

« Maison de détention »



ESPACE PRIVÉ

VISIBILITÉ / CONTRÔLE

MICRO-PAUSE

ESPACE DE REPOS

ESPACE DE DÉCOMPRESSION

TERRASSE PARTAGÉE

JARDIN PROTÉGÉ

Fig. 30 : Auteur (2026).

Coupe habitée illustrant le séquençage idéal des espaces de surveillance, de transition et de repos.

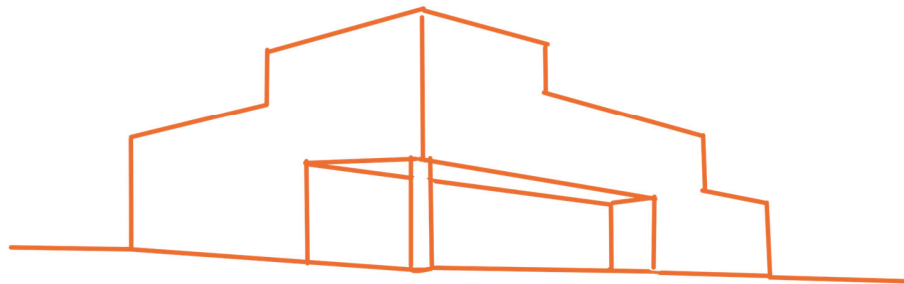
7 Hypothèse et projet architectural

7.1 Hypothèse critique

Le repos n'est pas un luxe. Les observations réalisées sur le terrain ainsi que les témoignages recueillis auprès des agents pénitentiaires mettent en évidence un manque structurel dans l'architecture carcérale actuelle, qui ne reconnaît pas pleinement les besoins fondamentaux de ses travailleurs. Dans la majorité des établissements pénitentiaires étudiés, les espaces dédiés aux agents sont pensés selon une logique de surveillance et de contrôle, strictement fonctionnelle. Le repos y apparaît comme un temps toléré, mais rarement comme une fonction spatiale à part entière, et se trouve bien souvent relégué à des espaces résiduels ou inadaptés.

Les entretiens réalisés avec les agents ont révélé que ce manquement entraîne des conséquences directes sur leurs conditions de travail. La fatigue, qu'elle soit physique ou mentale, s'accumule au fil de la journée. Elle résulte notamment des situations de tension et de la visibilité permanente imposée au personnel dans le système carcéral. Comme le résume un accompagnateur de détention : « Même en pause, on est toujours visibles ».³⁶ Une autre agente explique quant à elle, qu'elle « [n'a] jamais envisagé un espace de repos comme ça peut l'être dans certaines branches plus classiques »³⁷. Ce qui révèle à quel point l'absence d'espaces dédiés au repos semble intégrée au fonctionnement quotidien de la branche carcéral. Dans ce contexte, cette absence empêche donc un repos qualitatif et limite la capacité des agents à se recentrer au cours de la journée. Ici, le repos ne désigne pas seulement un temps d'arrêt, mais la possibilité de s'approprier un espace qui permet une décompression physique, mentale et émotionnelle intégrée dans le temps de travail.

Le repos permet de « réduire le stress, d'améliorer la concentration, de favoriser la créativité, de renforcer la mémoire et d'améliorer la santé physique ».³⁸ Il conditionne la qualité du travail, qui influence à son tour les relations entre agents, mais également entre agents et détenus. À travers cette chaîne d'effets, c'est l'ensemble du climat carcéral qui est impacté. L'état de l'agent devient alors un élément central, car il influence directement l'équilibre global de la détention, au-delà du simple confort individuel.



³⁶ Témoignage d'un agent pénitentiaire recueilli lors d'une visite de Haren, le 26/12/2025.

³⁷ Entretien réalisé avec une agente pénitentiaire à la Faculté LOCI de l'UCLouvain Saint-Gilles, le 14/11/2025.

³⁸ (CPU, 2026)



Fig. 31 : De Huizen. (s.d.).
 Perspective de l'espace extérieur partagé d'une maison de détention.

Dès lors, le repos ne peut plus être considéré comme un élément secondaire du projet. Il doit, au contraire, être considéré comme un outil structurant de l'architecture, capable d'agir sur les dimensions physiques, émotionnelles et relationnelles du travail en détention. Il ne s'agit pas simplement d'ajouter des espaces de pause en périphérie du projet, mais de repenser leur place dans l'organisation spatiale et dans les pratiques quotidiennes.

7.2 Vers un modèle alternatif

Dans cette perspective, il devient nécessaire de s'appuyer sur un modèle capable d'intégrer ces enjeux dans son organisation spatiale. Le projet s'appuie donc sur la typologie de la maison de détention, qui se distingue des modèles carcéraux traditionnels par une échelle plus réduite, une organisation plus domestique et une relation différente entre l'intérieur et l'extérieur. Contrairement aux grands complexes pénitentiaires fermés sur eux-mêmes, ce modèle cherche à maintenir une continuité avec la société grâce à son ancrage dans le tissu urbain, une grande autonomie des détenus et des circulations moins contraintes. Le parti pris du projet consiste dès lors à l'envisager comme une « maison ».

Ce modèle, développé notamment en Belgique par l'ASBL De Huizen, à travers différents projets pilotes, repose sur une détention de petite échelle, davantage centrée sur les usages quotidiens, les relations entre acteurs carcéraux et la préparation progressive à la réinsertion. La maison de détention propose d'accueillir un nombre limité de détenus (entre 20 et 60 avec une peine à exécuter de maximum 3 ans), afin de favoriser une approche plus individualisée ainsi qu'un meilleur accompagnement au quotidien.³⁹

Dans le cadre de cette recherche, la maison de détention n'est pas envisagée comme un modèle figé mais comme un support de réflexion architecturale. Son échelle plus maîtrisée permet notamment de repenser plus finement les conditions de travail des agents pénitentiaires, en intégrant les espaces de repos directement dans les parcours quotidiens plutôt qu'en les reléguant à des espaces résiduels ou périphériques. La proximité entre les espaces de travail, les lieux de pause et les espaces collectifs devient alors un enjeu central du projet.

³⁹ (SPF Justice, 2022a)



Fig. 32 : Auteur. (2026).

Plan de situation du projet dans le quartier Bizet à Anderlecht.

À travers cette réflexion, le projet cherche donc à explorer comment une architecture à plus petite échelle pourrait contribuer à soutenir à la fois les conditions de travail des agents, les relations quotidiennes et l'équilibre général de la détention.

7.3 Vers une inclusion dans la ville

Le projet s'implante à Anderlecht, dans le quartier du Bizet, sur le site du Bizet Bizar. Actuellement occupé de manière temporaire par un parking de camping-cars ainsi que des aménagements ponctuels, ce terrain s'inscrit dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Bizet 2020.⁴⁰ Celui-ci vise quatre objectifs stratégiques :

- 1) « Reconnecter le quartier aux grandes figures paysagères territoriales » ;
- 2) « Rendre poreuse et mieux vivable la barrière [...] de la Chaussée de Mons » ;
- 3) « Valoriser l'axe historique des Résédas » ;
- 4) « Dynamiser le quartier en préservant son accessibilité ».⁴¹

Pour le projet, ce contexte devient un point de départ pour la transformation d'un îlot urbain déjà existant, plutôt que pour la construction d'un objet autonome et isolé. L'intervention propose de restructurer l'îlot en y introduisant un parc urbain traversant, qui relie la rue Félicien Rops à la chaussée de Mons, tout en créant une continuité à travers le site. Cette traversée devient un nouvel élément structurant, à la fois spatialement et dans l'organisation des fonctions, autour duquel s'organisent différents programmes. Elle permet d'ouvrir un site aujourd'hui fermé au public, en y proposant une nouvelle perméabilité pour le quartier. Les rez-de-chaussée sont aménagés de manière à accueillir de nouvelles fonctions ouvertes aux Anderlechtois, telles qu'un restaurant solidaire, une école des devoirs et des espaces dédiés pour les familles des détenus, tous en relation directe avec le parc. Le projet de la maison de détention se développe ensuite dans les étages supérieurs, en retrait par rapport à l'espace public. Ce positionnement permet d'établir une certaine distance avec la rue, tout en maintenant une relation visuelle avec le parc et les espaces extérieurs. Tous ces programmes cohabitent ensemble dans un même îlot et participent à l'activation du site, ce qui permet au monde carcéral de s'intégrer à la ville, sans pour autant se confondre avec elle.

⁴⁰ (Anderlecht, 2020)

⁴¹ Idem. p.11.



Fig. 33 : Auteur. (2026).

Schémas d'analyse et d'implantation du projet sur le site du Bizet à Anderlecht.



Fig. 34 & 35 : Park4Night. (s.d.). Dear Pigs. (s.d.).

Photographies de l'occupation temporaire du site du projet et du Bizet Bizar par un parking de camping-cars et par des usages collectifs et récréatifs.

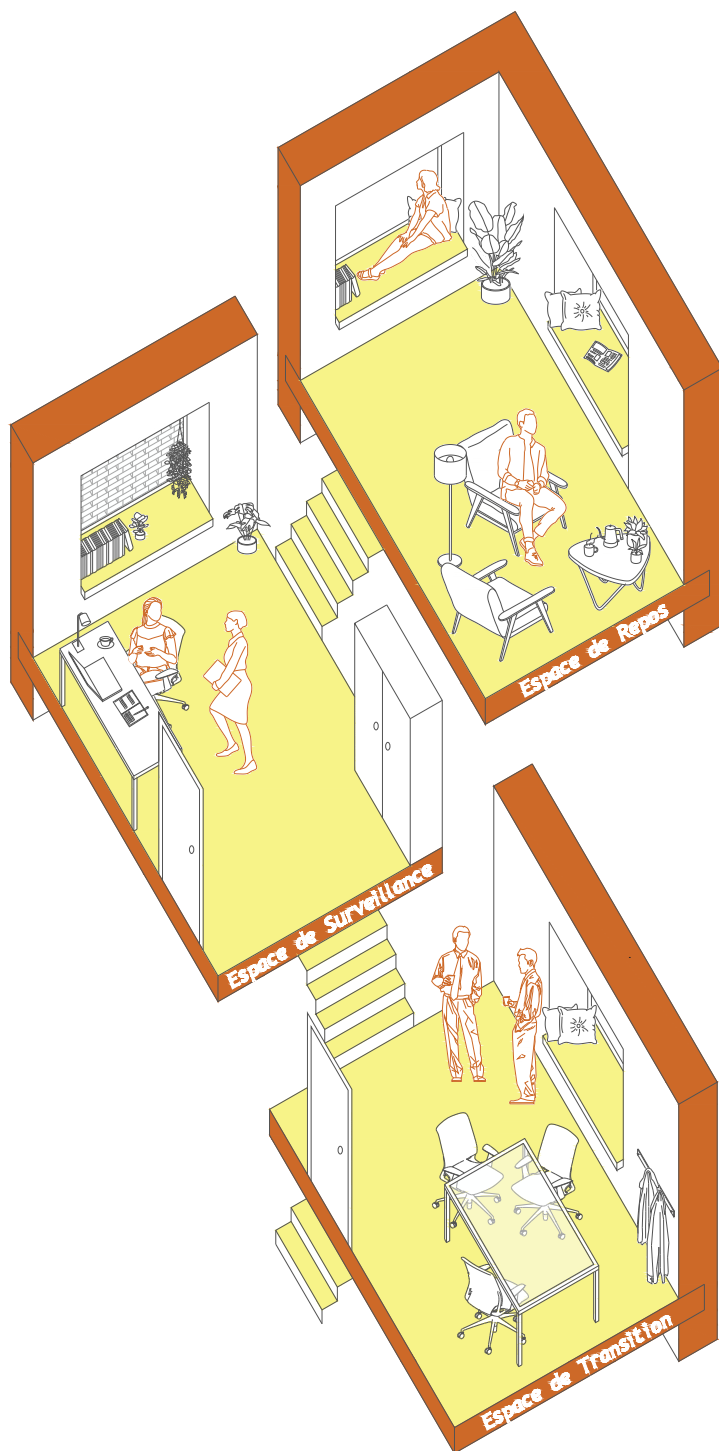


Fig. 36 : Auteur. (2026).

Triptyque spatial des séquences de surveillance, de transition et de repos.

Cette insertion dans la ville modifie également la place des agents pénitentiaires au sein même du projet. Contrairement aux grands complexes carcéraux isolés du tissu urbain, la présence de fonctions ouvertes sur le quartier encourage des interactions plus variées. Les agents ne traversent plus uniquement des espaces de sécurité, mais également des lieux de vie, de rencontre et d'activités partagées. Cette proximité avec des usages du quotidien transforme progressivement le rapport au travail carcéral, en introduisant des relations et ambiances différentes dans le projet. L'intégration de programmes ouverts, tels que le restaurant, l'école des devoirs ou les espaces liés aux visites, permet ainsi d'atténuer la rupture généralement observée entre le monde carcéral et la ville.

7.4 Vers une architecture du repos

À partir de ces éléments, le projet développe une architecture du repos, structurée autour de trois leviers issus de l'analyse du vécu spatial des agents pénitentiaires, à savoir la visibilité, la temporalité et la relation. Ces notions deviennent, ici, des outils de projet qui permettent de structurer l'espace et d'accompagner les usages. Elles permettent de traduire de manière concrète les besoins des agents pénitentiaires par des dispositifs spatiaux intégrés au projet.

Le premier levier est celui de la visibilité. Celle-ci reste encore l'un des éléments les plus mentionnés durant les entretiens, les échanges indirects et les recherches menées. Le fait d'être vu en permanence, peu importe le moment de la journée, génère une pression constante et contribue à un épuisement physique et mental de l'agent. Répondre à cette problématique est donc essentiel dans la production du projet. L'idée n'est cependant pas de supprimer les dispositifs de surveillance propres au milieu carcéral, mais plutôt de moduler l'exposition permanente vécue par les agents. Cela implique de s'éloigner des logiques héritées du modèle panoptique classique, encore présentes dans certaines prisons belges, en limitant la surcharge visuelle à laquelle le personnel est confronté.

Pour ce faire, le projet réintroduit des qualités spatiales essentielles telles que l'accès à la lumière naturelle, la présence de vues extérieures ou encore des possibilités de retrait ponctuel dans le parcours quotidien. Ces dispositifs ne se traduisent pas uniquement par des espaces de pause fermés, mais plutôt par une gradation d'espaces qui permettent différents niveaux d'exposition et d'appropriation.

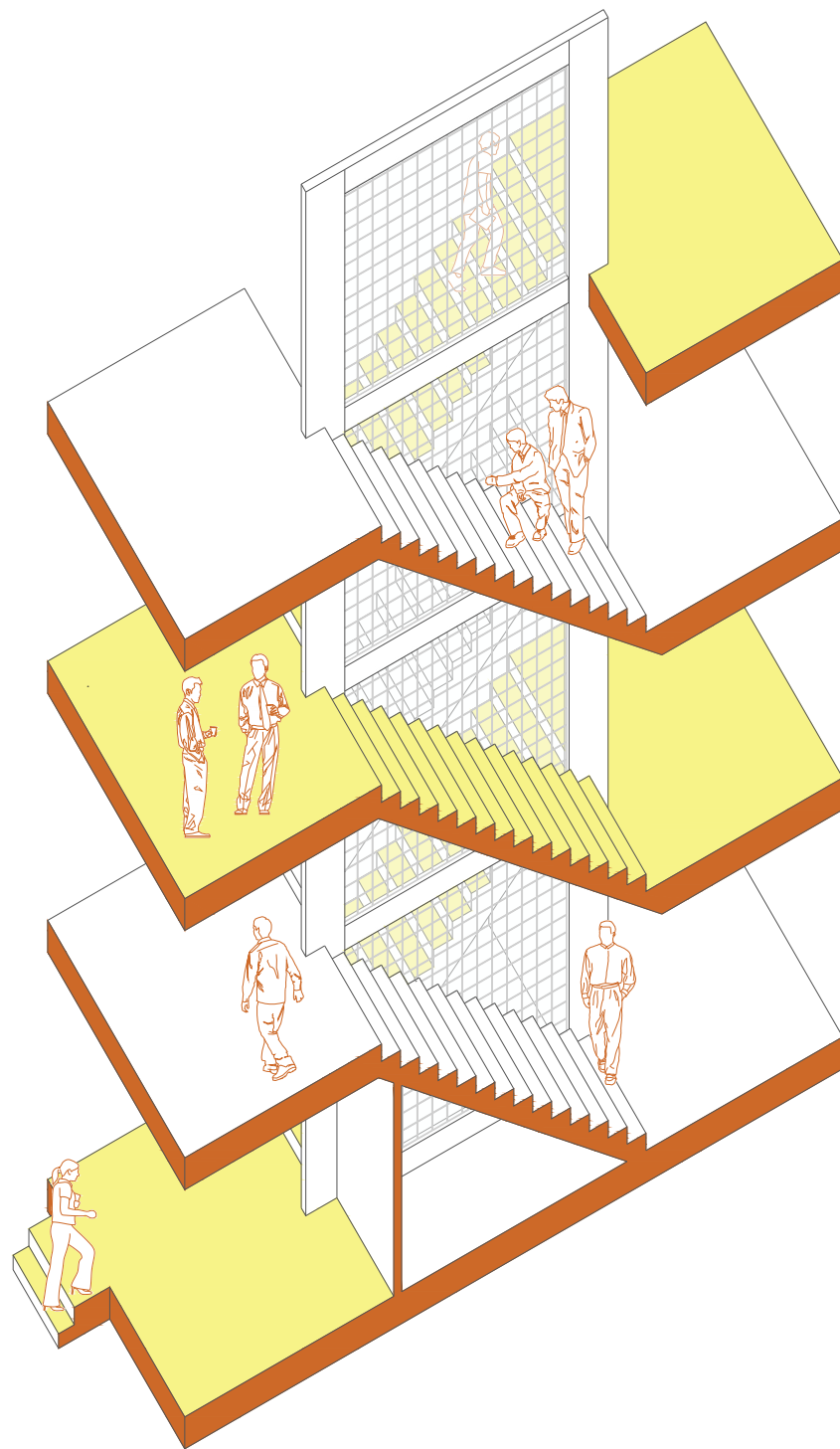


Fig. 37 : Auteur. (2026).

Axonométrie d'un escalier à double circulation inspiré de l'escalier du château de Chambord.

À travers son organisation longitudinale étroite, le projet de logement Narrow House (p.68), de l'agence Only If Architecture, montre notamment comment produire des espaces plus domestiques et appropriables malgré une contrainte spatiale. Le projet développe ces espaces grâce à une succession de seuils, de façades vitrées et de circulations lumineuses. À partir de ces réflexions de l'espace, le projet de ce travail de recherche développe ainsi un triptyque spatial qui se compose :

- 1) D'espaces de surveillance ;
- 2) D'espaces intermédiaires ;
- 3) De véritables espaces de repos.

Le porte-à-porte se transforme alors en un véritable séquençage d'espaces, rythmé par des seuils et des lieux de retrait. L'agent peut donc moduler son exposition sans avoir à arrêter de travailler.

Le deuxième levier est celui de la temporalité. Afin d'intégrer le repos dans la journée type d'un agent, le projet cherche à permettre des micro-pauses directement dans ses déplacements. Pour répondre à cet enjeu, une première réponse consiste à créer des retraits, évoqués précédemment, mais également à intégrer des espaces intermédiaires dans la circulation. Ces espaces ne sont pas de simples élargissements, mais de véritables seuils habitables, qui favorisent le passage progressif d'un espace à un autre, tout en offrant la possibilité de s'arrêter pour un moment. La circulation est donc repensée afin de répondre directement au problème de la fatigue spatiale en intégrant des moments de retrait dans le parcours quotidien. Ces espaces intermédiaires n'interrompent pas le travail, mais participent à réduire temporairement l'exposition visuelle et la pression liée à la surveillance. Le repos devient alors ici intégré aux déplacements.

L'une des solutions développées dans le projet repose sur un système de circulation inspiré de l'escalier du château de Chambord, qui permet de dédoubler les parcours et de séparer la circulation verticale des agents de celle des détenus. Ce dispositif offre à l'agent la possibilité de réduire une partie de sa visibilité permanente, mais également au détenu de se déplacer plus librement entre les espaces, sans dépendre constamment d'un contrôle direct. La surveillance n'est cependant pas supprimée. Celle-ci est principalement assurée depuis les paliers et les points de circulation stratégiques du bâtiment, en les équipant de caméras de surveillance.

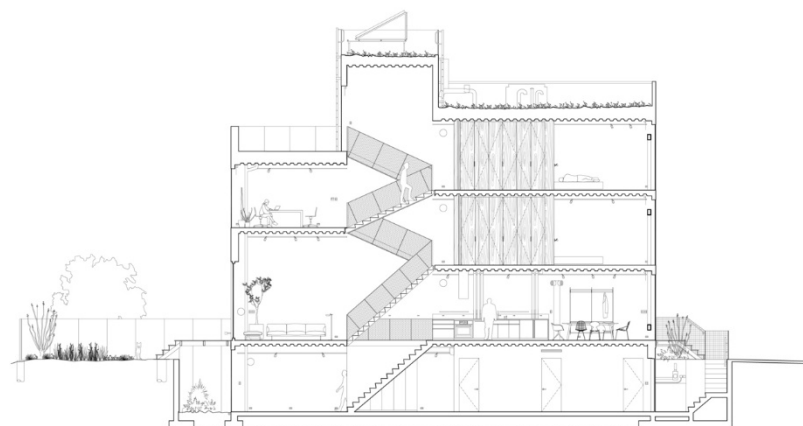
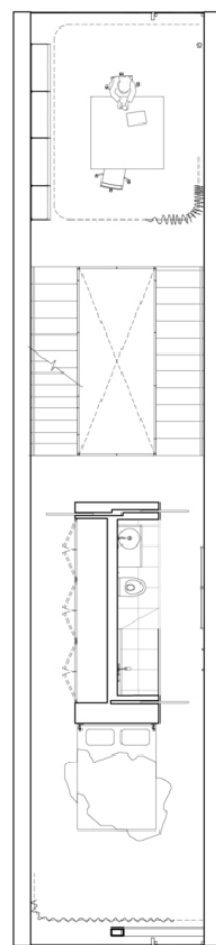


Fig. 38, 39 & 40 : Only If Architecture. (2021).

Photographie et dessins du projet Narrow House, illustrant la façade, le plan d'étage et la coupe.



Fig. 41, 42 & 43 : Huggenbergerfries Architekten (2012).

Photographies du Centre Psychiatrique de Pfäfers, illustrant la façade préfab, intérieur et extérieur.



Fig. 44 : Commune d'Anderlecht. (2024).

Photographie de l'appropriation du site du Bizet Bizar par des activités de dessin et d'expression.

Grâce à l'utilisation de briques de verre pour séparer les volées d'escalier, l'agent garde une perception de la présence des autres usagers sans être pour autant constamment exposé à leur regard. Cette organisation cherche ainsi à maintenir les exigences sécuritaires propres au milieu carcéral tout en limitant l'exposition permanente des agents. Les espaces s'organisent autour d'une série de zones appropriables, rendant les déplacements plus fluides et plus habitables.

Le troisième levier est celui de la relation, qui structure également l'organisation du projet. Le repos étudié dans ce travail ne se limite pas à une dimension individuelle, mais il se partage de manière plus large avec les autres agents et avec les détenus. Il devient alors possible de penser des espaces qui permettent d'accueillir différentes formes d'interaction, allant du retrait individuel à des moments de partage plus informels. Le projet intègre donc des espaces de parole, qui se composent de lieux calmes où coexistent la confiance, l'entraide et simplement le silence. Dans ces espaces dédiés, des professionnels peuvent ainsi intervenir pour répondre aux besoins des travailleurs autant sur le plan psychologique, médical ou spirituel.

Dans cette même logique, certains éléments du projet viennent également transformer des dispositifs contraignants en véritables supports d'usage. Les murs qui délimitent les jardins privés de la maison de détention, initialement pensés comme des éléments de séparation, deviennent ici des surfaces appropriables, intégrant une série de fonctions ponctuelles telles que des stationnements pour vélos, des préaux, des locaux techniques ou encore des surfaces d'expression. Le système de façade développé par Huggenbergerfries Architekten, dans son projet pour le centre psychiatrique de Pfäfers, participe également à cette réflexion, en utilisant des éléments préfabriqués et perforés capables de filtrer les vues tout en apportant de la lumière naturelle. L'épaisseur des façades de Pfäfers permet également d'intégrer des niches appropriables par les patients, sous forme d'assises ou de seuils habitables dans le parcours quotidien.

Ce déplacement, d'un élément de contrôle vers un élément appropriable, permet d'introduire de nouvelles possibilités d'usage dans un environnement habituellement figé.



Fig. 45 : Auteur. (2026).
Visions dystopique & utopique de la détention.

7.5 Enjeu sociétal

Tout l'enjeu de ce travail de fin d'études repose sur l'amélioration des conditions de travail en détention. À travers des entretiens menés auprès d'agents pénitentiaires ainsi que des observations de terrain, il devient possible de mettre en lumière des réalités souvent peu visibles et peu reconnues, liées au vécu quotidien des agents pénitentiaires. La charge émotionnelle, la fatigue accumulée, ainsi que les tensions propres à l'environnement carcéral mettent en évidence certaines limites du modèle actuel.

Ce projet tente donc de répondre à l'idée d'un soin indirect. En améliorant les conditions de travail des agents, en leur offrant des espaces de repos, de retrait et de décompression, il devient possible d'agir sur la qualité des relations au sein de la détention. Ce soin ne passe pas directement par une transformation des habitudes, mais peut se faire par une modification de l'espace architectural. Afin que celui-ci devienne un support susceptible d'améliorer les comportements, d'apaiser les tensions et d'encourager d'autres formes d'interaction.

Concevoir l'espace pour l'agent revient donc inévitablement à agir sur le détenu, puis sur l'institution, et potentiellement, par extension, sur la société. Dans un système où les relations sont au cœur du fonctionnement, chaque amélioration des conditions de travail entraîne des répercussions sur l'ensemble de l'équilibre carcéral. Le projet ne prétend pas transformer à lui seul le système pénitentiaire, mais propose un déplacement du regard, en mettant en évidence le rôle que peut y jouer l'architecture.

8 Conclusion

8.1 Enseignements tirés de la recherche

Ce travail m'a permis de déplacer le regard que j'avais sur l'architecture carcérale. Au début de cette recherche, je m'intéressais principalement aux espaces de détention et aux conditions de vie des détenus. Au fil du travail, mon attention s'est progressivement orientée vers les conditions de travail et le vécu spatial des agents pénitentiaires, une réalité encore peu abordée dans les médias, les travaux de recherche et les discours sur le milieu carcéral.

Les observations de terrain et les entretiens menés ont révélé que l'espace de travail des agents est loin d'être neutre. Il produit des effets directs sur leur fatigue, leur posture professionnelle et leur capacité à interagir avec les détenus. Les notions de visibilité permanente, de fatigue liée aux déplacements et de charge émotionnelle ont montré que l'architecture participe activement aux conditions de travail, et ne peut être réduite à une simple organisation fonctionnelle. Ce travail m'a également permis de comprendre que les agents possèdent des savoirs d'usage précis, issus de leur expérience quotidienne, mais rarement intégrés dans les phases de conception. Leur implication dans les entretiens a permis de faire émerger des besoins concrets liés à leur travail quotidien.

Enfin, cette recherche m'a conduit à considérer le repos non plus comme un élément secondaire, mais comme une composante essentielle du bon fonctionnement de la détention. Penser le repos comme un outil de travail permet de repositionner l'architecture carcérale non seulement comme un dispositif de contrôle, mais aussi comme un support capable d'agir sur le bien-être et les relations humaines.

8.2 Limites du projet et de la démarche

Malgré les apports que j'ai tenté d'offrir avec cette recherche, ce travail présente plusieurs limites.

Tout d'abord, le nombre d'entretiens réalisés reste limité et ne permet pas de rendre compte de la diversité des situations au sein du système carcéral belge. Cette limite s'explique en partie par les difficultés d'accès au terrain, liées à la nature confidentielle et institutionnelle du milieu carcéral. D'autres acteurs, tels que le personnel psychosocial, médical ou administratif, auraient également pu enrichir la réflexion en apportant des points de vue complémentaires.

Ensuite, le projet architectural se concentre sur le modèle de la maison de détention, caractérisé par une capacité réduite, une organisation plus domestique et un accompagnement renforcé des détenus. Cette échelle plus maîtrisée permet de travailler plus finement les questions liées aux relations, aux circulations et aux espaces de repos, mais ne reflète pas l'ensemble des réalités du système carcéral belge, notamment celles des établissements de grande capacité. Sa mise en œuvre à grande échelle pose des questions en termes de faisabilité, de coûts, d'organisation du personnel, mais aussi de gestion de la sécurité.

Par ailleurs, toutes les difficultés observées sur le terrain ne relèvent pas uniquement de l'architecture. Les conditions de travail des agents dépendent également du manque de personnel, de l'organisation des établissements ou encore des politiques pénitentiaires. Le projet proposé ne prétend donc pas répondre à lui seul à l'ensemble de ces enjeux.

Enfin, certaines hypothèses développées dans ce travail mériteraient d'être testées à travers des expérimentations concrètes, afin d'en évaluer les effets réels sur le terrain.

8.3 Pistes d'approfondissement du sujet

Si j'avais eu davantage de temps pour poursuivre ce travail de recherche, plusieurs questions auraient mérité d'être approfondies.

Le rôle de l'architecte dans la conception carcérale m'a beaucoup intéressé. La manière dont il parvient à intégrer les nombreuses contraintes sécuritaires imposées par l'institution, tout en conservant une liberté de conception au service des futurs usages et usagers du projet, constituerait un sujet de recherche à part entière.

Le travail à l'échelle de la maison de détention m'a également amené à réfléchir à la possible transposition de ces principes dans des établissements de plus grande capacité. La question de la proximité, des relations et des espaces de repos dans une prison de 1.500 détenus, comme celle de Haren, mériterait d'être étudiée.

Enfin, une question plus fondamentale reste en suspens : celle d'un monde idéal « sans prison ». Cette hypothèse dépasse largement le cadre de ce travail, puisqu'elle impliquerait également la disparition du métier d'agent pénitentiaire tel qu'il existe aujourd'hui. Mais elle permettrait d'interroger les formes architecturales susceptibles de répondre autrement aux besoins d'isolement, de soin ou de protection de la société et des personnes incarcérées.

9 Bibliographie

OUVRAGES :

- Foucault, M. (2004). Surveiller et punir : naissance de la prison. Paris, Gallimard.
- Leavy, P. (2014). The Oxford handbook of qualitative research, Oxford university press.
- Lefebvre, H. (1968). Le droit à la ville. Paris, Economica Anthropos.
- Seilles, C. (2022). Village pénitentiaire. Bruxelles, ESA.

THESES, MEMOIRES ET TRAVAUX DE FIN D'ETUDES :

- Jacobs, É. (2025). Architecture et santé mentale : comment apporter un soutien aux personnes souffrant de troubles mentaux via l'architecture des centres de jour et des lieux de nuits ?, UCLouvain: 99.
- Jamar, R. (2023). La prison : du territoire au bâtiment. Étude de cas autour des prisons wallonnes, UCLouvain: 105.
- Martin, E. (2024). Vers une architecture carcérale humanisée : Analyse des maisons de détention en Belgique. Le cas de Courtrai et de Forest., UCLouvain: 148.
- Rocher, K. (2020). La prison : du territoire au bâtiment. Etude de cas autour de quatre prisons wallonnes, ULiège. Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme: 84.
- Sépulchre, C. (2019). Quel est le rôle de l'architecture dans le processus de réinsertion du détenu au sein de la société ?, UCLouvain: 67.

ARTICLES :

- A+ (2016). (RE)POLITICIZE. A+261. (revue professionnelle d'architecture)
- Andvig, E. (2020). "Inmates' perceptions and experiences of how they were prepared for release from a Norwegian open prison." Taylor & Francis Online.
- Beyens, K. & I. Geerts (2024). "Een etnografisch onderzoek naar de impact van het digitale platform PrisonCloud." Vrije Universiteit Brussel.
- Brunon-Ernst, A. (2007). "Les métamorphoses panoptiques : de Foucault à Bentham." Cahiers critiques de philosophie 4: 61–71.
- Gentleman, A. (2012). A l'intérieur de Halden, la prison la plus humaine du monde. Bulletin d'Info Prisons. The guardian. 9. (article de presse)

- Mario, B., et al. (2024). "Examining the intersection of carceral space and well-being: Correctional officers' perspectives on old and new prison design." Canadian Geographer 68(4): 549–559.
- Santilli, A. (2023). "Entre proximité et promiscuité. Vivre l'enfermement dans les petits espaces insulaires : le cas des îles de Ventotene et Santo Stefano (1770-1810)." Criminocorpus.

RAPPORTS INSTITUTIONNELS :

- Anderlecht (2020). BIZET 2020. C. d'Anderlecht.
- CCSP (2023). "Rapport Annuel 2023 de la Commission de Surveillance de Haren."
- CPT (2025). Le CPT en bref. Strasbourg, Conseil de l'Europe.
- Germain, G. (2024). "Les manquements aux droits humains pleuvent dans les prisons saturées." Amnesty International.
- Hallot, M. (2022). La justice réparatrice, gage de paix sociale ?, Ligue des droits humains: 8–10.
- Joldersma, C. (2016). Final report Prisons of the Future, CEP – Probation.
- La Régie des Bâtiments (2023). La Régie des Bâtiments modernise et agrandit la prison d'Ypres.
- OIP. (2016). "Notice 2016 - Pour le droit à la dignité des personnes détenues."
- OIP. (2024). De l'observation des conditions de détention à la dénonciation du système pénal – Observatoire International des Prisons (OIP) – section belge, féda.
- SPF Justice (2022b). Plus d'informations sur la prison de Haren.
- Steenbergen, M. (2024). Chiffres annuels Établissements pénitentiaires 2024, Service public fédéral Justice.

CONFERENCES :

- De Huizen (2024). Werken aan de detentie van de toekomst.

FILMOGRAPHIE :

- Gerbehaye, C. and A. Peyrot (2023). La peine.

LÉGISLATION :

- (2019). Loi du 23 mars 2019 concernant l'organisation des services pénitentiaires et le statut du personnel pénitentiaire. Moniteur belge. Belgique.

WEBOGRAPHIE :

- C.F. Møller (2017). "Storstrøm Prison." <https://www.cfmoller.com/p/Storstroem-Prison-i2730.html>.
- CPU (2026). "Les bienfaits du repos pour la santé mentale." <https://centre-psychologique-uccle.be/blog-lire-les-derniers-articles-sur-le-site-centre-psychologique-uccle/les-bienfaits-du-repos-pour-la-sante-mentale/>.
- CSC (2024). "Situation catastrophique à la prison de Bruxelles-Haren." <https://www.lacsc.be/page-dactualites/2024/04/12/situation-catastrophique---la-prison-de-bruxelles-haren>.
- De Huizen. "Les maisons asbl - Plaidoyer pour un nouveau paradigme pénitentiaire." <https://www.dehuizen.be/fr>.
- Gaddini, A. (2011). "Le pénitencier de Santo-Stefano." http://www.andreagaddini.it/SantoStefano_fr.html.
- I.Care (2019). "Drogues et prison : visite derrière les barreaux." <https://prospective-jeunesse.be/articles/drogues-et-prison-visite-derriere-les-barreaux/>.
- La Régie des Bâtiments (2022). "Haren (Bruxelles) : Prison – Village pénitentiaire." Régie des Bâtiments. <https://www.regiedesbatiments.be/fr/projects/prison-village-penitentiaire>.
- Leung, J. (2014). "Halden Prison (Erik Møller Architects & HLM Architects)." <https://www.moma.org/interactives/exhibitions/2013/designandviolence/halden-prison-erik-moller-architects-hlm-architects/>.
- OIP. "Précarité." <https://oip.org/decrypter/thematiques/precarite/>.
- OIP. (2016). "Scandinavie - Léçon de décroissance carcérale." <https://oip.org/analyse/finlande-lecon-de-decroissance-carcerale/>.
- OIP. (2023). "Rapport sur les conditions de détention en Belgique." <https://www.oipbelgique.be>.
- SPF Justice (2016). "Prisons belges." https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/prisons/prisons_belges.
- SPF Justice (2022a). "Maisons de détention." https://justice.belgium.be/fr/themes/prisons/prisons_belges/maisons_de_detention.
- Vinnitskaya, I. (2011). "Halden Prison / Erik Møller Arkitekter + HLM Arkitektur." <https://www.archdaily.com/154665/halden-prison-erik-moller-arkitekter-the-most-humane-prison-in-the-world>.

10 Iconographie

Fig. 0 : Leroux, L. (2025). Photographie prise à la prison de Forest illustrant les dispositifs de surveillance et de sécurisation des murs d'enceinte. Étudiante à l'UCLouvain.

Fig. 1 : Auteur. (2024). Collage utopique de la cellule carcérale réalisé dans le cadre de la recherche par le collage *Vision utopique de la cellule carcérale* (3e Bachelier).

Fig. 2 : Bentham, J. (1843). Dessin du Panoptique illustrant le principe de surveillance centralisée, publié dans *The Works of Jeremy Bentham, vol. IV. Domaine public*.

Fig. 3 : Wauters, L. (2022). Photographie d'une cellule-type de 9 m² de la prison de Forest, accompagnant l'article « La prison de Forest va-t-elle se transformer en musée sur... la prison ? » publié dans *Le Soir*.

Fig. 4 : Gordillo, A. (2026). Graphique illustrant l'évolution du nombre de détenus et des places disponibles dans les prisons belges, accompagnant l'article « 30 ans de chiffres, 30 ans d'échecs : la prison au bord de l'asphyxie » publié sur la RTBF.

Fig. 5 & 6 : Bouwen & Wonen. (2023). Photographies illustrant les transformations du bloc cellulaire de la prison d'Ypres dans l'article « De Regie der Gebouwen moderniseert de gevangenis van Ieper en breidt ze uit ».

Fig. 7 : Auteur. (2025). Tableau comparatif des modèles carcéraux contemporains, adapté d'un travail d'analyse réalisé dans le cadre de la recherche par la typologie *Architecture carcérale contemporaine* (1re Master).

Fig. 8, 9 & 10 : Auteur. (2025). Photographies prises à l'extérieur de la prison de Haren illustrant le mur d'enceinte, l'accueil et les bâtiments administratifs du village pénitentiaire réalisé dans le cadre du TFE *Travailler en détention* (2e Master).

Fig. 11 : Google Earth. (2024). Image satellite de la prison de Halden en Norvège.

Fig. 12 : Havran, J. (s.d.). Photographie illustrant la matérialité des façades de la prison de Halden dans l'article « How Norway designed a more humane prison » publié sur *Re-thinking The Future*.

Fig. 13 : Isaksen, T. (s.d.). Photographie d'une cellule type de la prison de Halden dans l'article « Rethinking Prison: Pennsylvania Pilots Scandinavian-Inspired Prison Reform » publié sur *Vital City NYC*.

Fig. 14 : Google Earth. (2024). Image satellite de la prison de Storstrøm au Danemark.

Fig. 15 : C.F. Møller Architects. (s.d.). Photographie illustrant la matérialité des façades de la prison de Storstrøm dans le projet « Storstrøm Prison » publié sur *C.F. Møller Architects*.

Fig. 16 : C.F. Møller Architects. (s.d.). Photographie d'une cellule type de la prison de Storstrøm dans le projet « Storstrøm Prison » publié sur *C.F. Møller Architects*.

Fig. 17 : ASBL De Huizen. (s.d.). Dessin illustrant la transition du modèle carcéral traditionnel vers le concept des maisons de détention dans le support de présentation du projet De Huizen publié sur *Facebook*.

Fig. 18 : ASBL De Huizen. (2024). Illustration des trois principes fondamentaux du modèle De Huizen : la petite échelle, la différenciation et l'ancrage dans le quartier, présentée dans le support de conférence *Werken aan de detentie van de toekomst*.

Fig. 19 : Consortium Cafasso - EGM Architects + B2Ai. (2022). Perspective de la place centrale du village pénitentiaire de Haren illustrant l'organisation paysagère et les espaces extérieurs du complexe, publiée dans l'article « Actiris et le SPF Justice recherchent 173 candidats pour la nouvelle prison de Haren », publié sur le site d'*Actiris*.

Fig. 20 : Auteur. (2025). Plan du village pénitentiaire de Haren réalisé dans le cadre du TFE *Travailler en détention* (2e Master).

Fig. 21 : CSC Services publics. (2024). Photographie d'une pancarte dénonçant la surpopulation carcérale, l'insécurité et la surcharge de travail vécues par les agents pénitentiaires à la prison de Haren, publiée dans le communiqué de presse « Situation catastrophique à la prison de Bruxelles-Haren ».

Fig. 22 : Auteur. (2025). Coupe analytique du village pénitentiaire de Haren réalisée dans le cadre de la recherche par l'arpentage du TFE *Travailler en détention* (2e Master).

Fig. 23 : Auteur. (2026). Schémas analytiques illustrant les circulations et les parcours au sein du village pénitentiaire de Haren, réalisés dans le cadre de la recherche par l'arpentage du TFE *Travailler en détention* (2e Master).

Fig. 24 : Auteur. (2025). Montage photographique réalisé dans le cadre de la recherche par l'arpentage du TFE *Travailler en détention* (2e Master), illustrant les seuils, les circulations et les perceptions spatiales des agents au sein de Haren. Photographies issues du site de la Régie des Bâtiments *Village pénitentiaire de Haren*.

Fig. 25 & 26 : Conseil Central de Surveillance Pénitentiaire. (2023). Photographies illustrant un poste d'observation depuis une unité de vie ainsi que l'intérieur d'un poste d'observation de Haren, publiées dans le rapport annuel du CCSP. *Rapport annuel 2023 – Conseil Central de Surveillance Pénitentiaire*. (respectivement aux pages 30 & 31).

Fig. 27, 28 & 29 : Auteur. (2025). Analyse comparative des typologies carcérales du plan radial, du village pénitentiaire et de la maison de détention, réalisée dans le cadre du TFE *Travailler en détention* (2e Master). Dessins réalisés à partir de plans d'archives, de documents issus de l'UCLouvain, ainsi que de redessins de plans provenant de sources en ligne, notamment de l'ASBL De Huizen.

Fig. 30 : Auteur. (2026). Coupe habitée illustrant le séquençage idéal des espaces de surveillance, de transition et de repos suite à l'étude de terrain et de typologie, réalisée dans le cadre du TFE *Travailler en détention* (2e Master).

Fig. 31 : ASBL De Huizen. (s.d.). Perspective illustrant l'espace extérieur partagé d'une maison de détention, publiée dans le document *Voorbeelden* sur le site *De Huizen*.

Fig. 32 : Auteur. (2026). Plan de situation du projet dans le quartier Bizet à Anderlecht, réalisé dans le cadre du TFE *Travailler en détention* (2e Master).

Fig. 33 : Auteur. (2026). Schémas d'analyse et d'implantation du projet sur le site du Bizet à Anderlecht, réalisés dans le cadre du TFE *Travailler en détention* (2e Master).

Fig. 34 : Park4Night. (s.d.). Photographie de l'occupation temporaire du site du projet par un parking de camping-cars à Anderlecht, publiée sur le site *Park4Night*.

Fig. 35 : Dear Pigs. (s.d.). Photographie de l'occupation temporaire du site du Bizet Bizar par des usages collectifs et récréatifs, publiée sur le site *Dear Pigs*.

Fig. 36 : Auteur. (2026). Triptyque spatial des séquences de surveillance, de transition et de repos, réalisé dans le cadre du TFE *Travailler en détention* (2e Master).

Fig. 37 : Auteur. (2026). Axonométrie d'un escalier à double circulation inspiré de l'escalier du château de Chambord, réalisé dans le cadre du TFE *Travailler en détention* (2e Master).

Fig. 38, 39 & 40 : Only If Architecture (2021) Photographie et dessins de projet Narrow House, illustrant la façade étroite, le plan et la coupe longitudinale, publiés sur *ArchDaily*.

Fig. 41, 42 & 43 : huggenbergerfries Architekten (2012). Photographies du Centre psychiatrique de Pfäfers, illustrant les éléments de façade préfabriqués, les ouvertures sécurisées et la matérialité en briques perforées, publiées dans la revue *Détail*.

Fig. 44 : Commune d'Anderlecht. (2024). Photographie de l'appropriation du site du Bizet Bizar par des activités de dessin et d'expression collective, publiée sur le site de la *Commune d'Anderlecht*.

Fig. 45 : Auteur. (2026). Collage illustrant les visions dystopique et utopique de la détention, réalisé dans le cadre du TFE *Travailler en détention* (2e Master).

11 Annexes

ENTRETIEN PRÉPARATOIRE :

- Date : 31.10.2025
- Format : appel téléphonique
- Fonction : secrétaire général du SPF Justice

Sean.

Bonjour, vous allez bien ?

Interviewé.

Oui très bien merci. Je suis dans la voiture, donc ça va.

Voilà, qu'est-ce que je peux faire pour toi ?

Sean.

De base, je vous contacte pour faire une interview, mais avant tout c'était pour essayer d'en apprendre plus sur votre parcours. [Explication du sujet du TFE.]

Et donc, aujourd'hui, ma question se tourne vers les gardiens de prisons, afin de...

Interviewé.

Agents pénitentiaires ! Les gardiens c'est dans les zoos. Donc ça, il faut retenir (rigole).

Sean.

Ok, très bien, je retiens (rigole).

Interviewé.

J'insiste ! Je le dis à chaque fois, parce que les gardiens c'est dans les zoos et nous, on est agents pénitentiaires.

Sean.

D'accord, je le note en très grand, comme ça je ne ferai plus l'erreur, merci.

Interviewé.

Très bien. [...] D'ailleurs, comme tu parles dans ta thématique du lien entre agents et détenus, Haren ce n'est pas un bon exemple, mais ça je t'expliquerai. Parce que ça a été un fiasco à l'ouverture.

Sean.

C'est justement ça l'idée qui m'intéresse. D'analyser cette prison qui était censée améliorer la détention, et qui, pour finir, pose beaucoup de questions.

Interviewé.

Là, on parle aussi de la vision de la détention qui est importante. Donc tous ces établissements comme Haren ont une vision de détention qui n'est pas possible dans les autres établissements. Donc voilà, il n'y a pas de souci. Moi, ce que je te propose c'est que la semaine prochaine, je regarde dans mon agenda et qu'on se voit peut-être fin du mois de novembre, si ça te va. [...]

J'ai vu dans ta demande que tu demandais éventuellement d'avoir un agent qui était pensionné ou autre. J'ai ce qu'il faut. Donc il pourrait venir aussi en même temps sur l'interview. Donc voilà, je t'envoierai par mail et je te dirai. Je connais des agents qui connaissent bien le milieu carcéral, certains sont pensionnés, et donc comme ça tu pourras éventuellement, peut-être, je dis bien peut-être, poser toutes tes questions au moins pour ta base de travail.

Sean.

Ça serait incroyable. On se tient au courant alors.

Interviewé.

[...] Je te recontacte lundi ou mardi, en fonction des dates et des heures où je suis disponible dans mon bureau.

Sean.

Un tout grand merci en tout cas.

Interviewé.

De rien, y a pas de souci, on est là pour aider les jeunes [...].

Sean.

Merci aussi pour ce que vous faites, vous, pour le milieu carcéral.

Interviewé.

De rien, pas de souci.

Sean.

À bientôt.

Interviewé.

Au revoir.

- Note : Malgré plusieurs relances par e-mail et de nombreuses tentatives de prise de contact, cet entretien préparatoire n'a finalement pas permis d'organiser une rencontre complémentaire. Cette absence de suivi témoigne de la difficulté d'accès au terrain carcéral et de la disponibilité limitée des agents pénitentiaires.

ENTRETIEN N°1 :

- Date : 31.10.2025
- Format : vidéo-conférence
- Fonction : président de la FIDEX
- Profil :
 - Acteur externe au système pénitentiaire
 - En contact régulier avec le milieu carcéral
 - Expérience dans le secteur social

Sean.

Bonjour, enchanté de faire votre connaissance.

Interviewé.

Pareil. Du coup, expliquez-moi un peu, c'est quoi la démarche au niveau architecturale, parce que je trouve que c'est assez original et intéressant.

Sean.

[Explication du sujet, du parcours vers le terrain d'étude de Haren et la démarche d'interview.]

Interviewé.

C'est hyper intéressant. [...] Haren, par contre, c'est une catastrophe. [...] Ouais, écoute, c'est top. Je cherche un truc parce que je suis allé à un congrès il y a une semaine et demie en France. J'ai assisté à une présentation d'un chercheur canadien qui faisait toute une présentation autour, justement, des questions relatives aux agents pénitentiaires. Je suis en train de chercher son nom parce que, comme tu dis, il y a beaucoup de choses sur les personnes privées de liberté, nettement moins sur les agents. Et ça pourrait être pas mal. [...] Donc tu as un gars qui s'appelle Louis-Philippe Bleau, qui est docteur et qui mettait en tension des questions relatives à la réduction des risques. Je ne sais pas si tu connais cette stratégie au niveau du phénomène des drogues.

Sean.

Non pas du tout, mais ça m'intéresse.

Interviewé.

Donc, tu as la répression avec la police et tu as la prévention. C'est un peu ce qu'on essaye de sensibiliser chez les jeunes et les moins jeunes pour éviter que les personnes passent le pas au niveau de certaines consommations. [...] Moi, je travaille là-dedans depuis plus de 25 ans. Ce sont des stratégies qui partent du principe que la personne qui consomme de manière problématique, l'idée, c'est de faire avec ce qu'elle fait à ce moment-là et de lui donner du matériel stérile de consommation, des seringues, des pipes à crack, peu importe, pour faire lever avec ces personnes.

Donc, il y a un gars qui mettait en tension la façon dont les agents en prison vivaient les questions relatives aux drogues et aux stratégies d'intervention par rapport aux drogues. Il a fait tout un tas de trucs comme ça. Et donc, il y a forcément des choses aussi par rapport à ce qu'il a fait là. Donc, voilà. Ça, c'étaient les petites infos. Moi, les agents, je les fréquente dans le cadre de différents projets que je mène au niveau du transit ou d'autres assos. On doit composer avec eux. Ce n'est parfois pas simple de composer avec eux. Mais donc, qu'est-ce que tu verrais comme attente vis-à-vis de moi ?

Sean.

L'idée, c'est de prendre contact avec des personnes qui sont elles-mêmes en contact direct avec des agents, de manière à pouvoir comprendre leur quotidien et *in fine* leur proposer une interview s'ils le souhaitent.

Interviewé.

Je vais transférer ton e-mail comme tel à des communautés pour voir si, de leur point de vue, il y a une possibilité que ce mail-là puisse être relayé en interne de la prison. Franchement, tu mets le pied dans un truc qui est intéressant, mais pour lequel on a peu de levier, en fait. C'est assez ouf. [...] Maintenant, toi, ta démarche, ce n'est pas d'avoir quoi que ce soit au niveau syndical. Maintenant, c'est un bon indicateur, malgré tout ce qui se passe au niveau des agents. C'est toujours les syndicats qui sont déjà très puissants et qui réfléchissent un peu à plein de choses. Après, il y a des questions intéressantes relatives à tout ce qui concerne, à un moment donné, les aspects plus architecturaux et la place de la prison, l'espace, les cellules, tout ça. [...] Alors je ne sais pas si tu connais le projet De Huizen ? Depuis 2012, c'est un directeur de prison, Hans Klaus, qui est à l'initiative, avec d'autres, du plaidoyer sur l'implémentation d'un tout autre concept en termes d'architecture et de prise en charge des personnes privées de liberté, avec ce concept de petites entités. Ce qui colle plus à ce que tu as évoqué au niveau des prisons scandinaves. De son postulat de directeur de prison, il a vraiment réfléchi à instaurer un autre modèle. [...] Il y a déjà deux ans, un gars intéressant qui s'appelle Hans Wolff, un Suisse, mettait en avant une étude qui permettait d'établir qu'à partir du moment où le contexte architectural, le régime de détention et les attentions vis-à-vis des personnes privées de liberté permettaient de faire cela dans de bonnes conditions, les effets observés étaient positifs.

Ils ont pu, sur base d'une étude, mettre en évidence que les agents étaient en capacité de faire preuve d'empathie pour les personnes détenues. Ce qui n'est jamais le cas d'habitude, très rarement le cas. C'était via une étude d'OMS, sur l'empathie des agents pénitentiaires en Scandinavie. [...]

Sean.

C'est déjà beaucoup d'infos très utiles que tu m'as transmises. Quels sont les sujets que tu explores actuellement dans ta pratique ?

Interviewé.

Les trucs sur lesquels je bosse, c'est vraiment les questions relatives à la santé en prison. Il y a parfois des liens avec des questions relatives à l'espace, aux bâtis, à ce genre de choses, mais pas forcément. [...] Je pense que ta bonne porte d'entrée, c'est 9m². Et de là, à mon avis, il y a possiblement des relais. [...] Après je peux aussi te conseiller le site Haren Observatory, qui est intéressant. Ils sont très radicalement opposés à l'implantation de la prison d'Haren, mais c'est très orienté. Si tu discutes avec eux, ils y vont à la hache. C'est intéressant, mais il faut que tu fasses la part des choses. Cite pas trop Haren Observatory quand tu contactes des opérateurs internes à la prison, parce qu'ils sont un peu en opposition. Mais c'est intéressant d'avoir ce discours-là aussi. Tu vas voir les pro, les anti, tous ceux qui sont un peu plus au centre, et Haren Observatory, c'est vraiment l'extrême anti-prison. [...] Après, tu t'attaques à un gros morceau. C'est super intéressant. C'est chouette, quoi. [...]

Sean.

Et du coup, toi, tu travailles pour l'ASBL Transit, mais en parallèle tu bosses pour Fidex si j'ai bien compris. En quoi consiste ce rôle dans le système carcéral ?

Interviewé.

Alors, moi, je travaille à Transit comme directeur opérationnel, et je suis président de la FIDEX, en fait. Sauf que président de la FIDEX, ce n'est pas un boulot. Enfin, c'est du boulot, mais ce n'est pas rémunéré. [...] Donc, la FIDEX, il n'y a pas d'argent, là, derrière. C'est une fédération qui rassemble 14 associations.

Et il faut aussi essayer de faire vivre un petit peu tout ça. Donc, voilà, c'est par conviction, et pas pour autre chose.

Sean.

Merci en tout cas pour le travail que vous faites.

Interviewé.

Écoute, c'est avec plaisir. N'hésite pas à revenir vers moi, si besoin. Courage et bonne chance. [...]

Sean.

Je me suis permis d'enregistrer. J'ai juste besoin de ton aval pour savoir si je peux tout garder ou pas.

Interviewé.

Tout est avalisé, vraiment aucun problème. Je nierai tout au tribunal (rire).

Sean.

Un tout grand merci encore et courage pour la journée.

Interviewé.

Que tout se passe bien. Merci, ciao, ciao.

- Note : Cet entretien a été une source précieuse pour orienter les recherches du mémoire. Non seulement sur la question des agents pénitentiaires, mais également sur les thématiques qui gravitent autour du système carcéral, comme le mouvement anti-prison ou la prévention. La diversité des points de vue révèle l'importance de croiser les sources pour considérer au mieux les qualités et les limites du projet de la prison de Haren. Enfin, l'échange a aussi permis de découvrir le fonctionnement d'associations qui s'investissent dans le milieu carcéral, parfois de manière bénévole, mais toujours portées par la conviction et l'engagement de leurs membres.

ENTRETIEN N°2 :

- Date : 14.11.2025
- Format : entretien en présentiel à la Faculté LOCI de l'UCLouvain Saint-Gilles.
- Fonction : accompagnatrice de détention
- Profil :
 - 10 ans d'expérience comme agent
 - Travaille aujourd'hui à Haren
 - Expérience dans plusieurs prisons belges

Sean.

Bonjour, merci de vous être déplacée et d'avoir accepté de me rejoindre pour cette interview.

Interviewée.

Si je peux aider c'est avec grand plaisir. Et puis, c'est rare que des personnes s'intéressent à ce sujet aujourd'hui.

Sean.

[Explication du sujet, du parcours vers le terrain d'étude de Haren et la démarche d'interview.] Vous m'avez écrit par mail que vous aviez travaillé dans plusieurs prisons belges durant votre carrière, un parcours assez impressionnant je dois dire. Est-ce que vous pourriez m'en dire plus ?

Interviewée.

Oui, pas de souci. J'ai travaillé à Lantin, qui est aussi une grosse prison, mais vraiment plutôt ancien modèle. Ça date des années 60, 70. À Namur, qui était une vieille prison, fin 1800, début 1900. Et Jamioulx, qui est aussi des années 70, mais avec complètement un autre modèle, puisqu'on est dans une structure en carré. Et puis, je suis arrivée à Leuze, qui était en 2014 une toute nouvelle prison, puisqu'elle venait d'ouvrir, etc. [...] Et je me suis rendu compte, et je trouvais dingue que personne ne se soit intéressé à ce sujet-là, au fait que l'architecture et l'ambiance dans laquelle les gens vivent ont une influence sur leur comportement et sur les agents aussi. [...] Un des premiers commentaires que les anciens agents, qui avaient travaillé dans des vieilles prisons, ont dit en arrivant à Leuze, c'est... « on dirait un hôpital ». Et alors, je trouve ça bizarre de comparer ça à un hôpital, parce que ça ne sent pas du tout l'hôpital. Mais c'est vrai que ça ne faisait pas prison au sens... vieillot du terme. [...] Mais j'ai toujours trouvé que l'architecture avait une influence, parce que c'est vrai. Mais c'est une maison de peine, ce n'est pas une maison d'arrêt. Donc la manière dont la population, qui est enfermée, perçoit le pourquoi elle est enfermée est très différente.

Le gars qui sait pourquoi il est là, et qui sait combien de temps il va devoir y rester, a une autre approche de comment il doit réagir et vivre sa vie que le gars qui ne sait pas pourquoi il est là, qui ne sait pas prévenir sa famille, qui ne sait pas pour combien de temps et quand est-ce qu'il va savoir ? Donc voilà. Et ces cas-là, en maison d'arrêt, l'architecture a moins d'impact, parce qu'on est vraiment dans un besoin primaire, où on doit prévenir ma famille, pour combien de temps je suis là, je n'arrive pas à joindre mon avocat.

Sean.

On se pose moins la question quand on est là pour du long terme.

Interviewée.

C'est ça ! Et donc ça, je pense que c'est une grosse influence aussi. [...]

Sean.

J'avais une question que je voulais vous poser. J'ai appris qu'apparemment que vous n'aimiez pas qu'on vous appelle gardien de prison ?

Interviewée.

Oui c'est vrai. Après, c'est comme les gens qui disent « maton ». Gardien de prison, ça fait très porte-clés. [...] Alors, ça l'a peut-être été à une époque, et encore, je pense que même certains vieux agents vous diraient que ce n'était pas le cas. C'est un peu plus que ça. Alors oui, on ouvre les portes. C'est nous qui distribuons les repas, qui accompagnons les détenus, etc. Mais on fait aussi quand même beaucoup d'écoutes pour apaiser les tensions. Donc c'est un peu plus que juste gardien. Après, le terme d'agent pénitentiaire est très neutre et en même temps, englobe un peu tout le monde. Ce n'est pas tout à fait non plus le terme adéquat parce que c'est un grade. Un agent pénitentiaire, c'est un grade qui est assez élevé. En bas de l'échelle, le grade de base, c'est ASP, un assistant de surveillance pénitentiaire. Ici, moi, je suis ASP-CE, je suis assistant de surveillance pénitentiaire, chef d'équipe. Et au-dessus de moi, il y a les agents pénitentiaires qui sont mes supérieurs hiérarchiques et qui supervisent le *dispatching* du personnel, le bon fonctionnement de la prison et le respect des règles de la loi. Mais le terme générique est agent pénitentiaire, effectivement, je reste un agent d'État et je travaille en prison. Mais voilà, agent pénitentiaire, je préfère ça que gardien de prison.

Sean.

Oui, c'est ça, je comprends mieux. En fait, j'ai eu mes premiers appels et on m'a tout de suite dit non, il faut que tu changes ce terme dans ton langage. Et c'est pour ça que la question m'intéresse.

Interviewée.

En fait, ça change surtout dans la perception. Si quelqu'un me demande ce que je fais et que je réponds agent pénitentiaire, elle peut me répondre : « Ah t'es maton ». Et la personne qui va me dire ça, je sais déjà quelle image elle a derrière le fait d'être maton. Donc voilà, ça véhicule certains clichés et certains préjugés sur le métier et le travail qu'on fait. [...] Mais à Haren, c'est aussi particulier parce qu'il y a eu la différenciation des fonctions. Donc les ministres de l'époque ont décidé de scinder la fonction d'ASP en deux fonctions. Et donc les ASP qui voulaient travailler à Haren ont soit passé un examen pour devenir accompagnateurs de détention, soit ils arrivaient à Haren en tant qu'ASP, mais ils n'étaient plus ASP, ils étaient assistants de sécurité. Et en théorie, les accompagnateurs de détention étaient les personnes qui étaient en contact direct avec les détenus, les patients, les prévenus, et donc qui distribuaient leurs packs, qui ouvraient les portes, qui les accompagnaient lors des mouvements. [...] Les assistants de sécurité s'occupaient de l'aspect sécuritaire, surveillaient, enfin, s'occupaient du poste d'entrée, des RX, les fouilles des cellules, les fouilles des détenus, vérifiaient les caméras, les ouvertures de portes, tout ça, c'était pour le côté sécurité. Les accompagnateurs étaient vraiment là juste pour le contact des détenus et les accompagner lors des mouvements.

Sean.

Et donc les assistants n'ont plus aucun contact maintenant avec les détenus ?

Interviewée.

Alors non, les assistants de sécurité, très peu en tout cas. Il y en a qui s'occupent de la circulation mais c'est beaucoup plus limité qu'avant. Alors que dans les autres prisons, tous les ASP étaient susceptibles de travailler à tous les postes. Et donc d'être en contact avec les détenus et de travailler sur section, en faisant les appels, ouvrir les portes, fouiller les détenus, les accompagner lors des mouvements. [...] Mais moi c'était le contact détenu qui m'intéressait. Et ce qui a changé de passer d'ASP à accompagnateur, c'est qu'il y avait moins l'aspect sécuritaire.

Sean.

Je comprends mieux. Est-ce que tu saurais m'expliquer si ce changement de poste a changé quelque chose dans ta routine de tous les jours ?

Interviewée.

Alors pour moi ça n'a pas changé grand-chose, parce que, comme j'étais chef d'équipe et déjà dans le cellulaire, je m'occupais d'une aile. Et donc, j'avais mon équipe à gérer. Et ici, je m'occupe d'un bâtiment, et j'ai aussi mon équipe à gérer. Donc, en tant que chef d'équipe, ça ne change pas grand-chose. Pour les agents qui travaillaient déjà dans le cellulaire, ça ne change pas grand-chose non plus. Pour ceux qui travaillaient en hybride, donc parfois dans le cellulaire, parfois au poste de sécurité, ça, par contre, ça change parce qu'ils ne font plus maintenant que du cellulaire quand ils sont accompagnateurs. [...] La plupart ne connaissent pas le nom des détenus parce qu'ils ne sont pas en contact direct avec eux. Avant, moi, j'accompagnais à la visite ou il allait à la visite tout seul. Maintenant, il y a un agent qui arrive, qui le prend au point A et qui va le conduire au point B, mais c'est tout. Il ne se parle même pas forcément. [...]

Sean.

Une autre question qui m'intéresse beaucoup c'est la notion de repos dans mon travail, et du coup je voulais aborder cette notion avec toi. Donc pour commencer, est-ce que tu as un espace de repos où tu vas en dehors de tes réunions avec tes détenus ?

Interviewée.

Alors non, j'ai mon bureau que je partage avec le classement, qui est un agent de sécurité qui s'occupe d'encoder et de valider les mouvements des détenus dans le bâtiment pour qu'on sache à tout moment où ils sont. Et les agents, eux, ont un petit bureau également.

Sean.

Individuel ?

Interviewée.

Non, qu'ils partagent aussi. [...] L'espace du bureau des agents sur section, en tout cas chez nous à l'annexe psychiatrique, est identique à une cellule. Donc, voilà. Sauf que nous, notre fenêtre ne s'ouvre pas.

Sean.

Elle ne s'ouvre pas ?

Interviewée.

Non, mais alors chez nous à Haren, comme à Marche et à Leuze, les fenêtres sont des grandes baies vitrées. Et un septième de la fenêtre, c'est une petite grille micro-perforée [...] qui s'entrouvre un petit peu pour aérer. Mais sinon, il n'y a pas d'accès direct à l'air de l'extérieur. Et nous, nos fenêtres ne s'ouvrent pas parce que la prison était pensée comme un système de ventilation, d'aération.

Notamment parce qu'ils ont décidé, dans les nouvelles prisons, que les fenêtres ne devaient pas s'ouvrir, pour éviter les échanges entre cellules avec les fenêtres ouvertes. Et les agents, étant donné qu'avec la loi, on ne peut plus fumer du tout dans les bâtiments, les agents n'ont pas de raison d'ouvrir leurs fenêtres puisqu'ils ne fument plus dans leur bureau (rire nerveux). [...] Mais il n'y a pas vraiment d'espace de repos pour les agents, à part leur bureau qui est aussi, grosso modo, l'espace d'une cellule. [...] Et alors, il y a un petit bureau, une petite chaise et c'est tout. À priori, ce n'est pas du tout pensé pour les agents. On travaille à pause et une journée type, c'est : t'arrives, tu fais l'appel et puis la journée s'enchaîne. Il y a des mouvements. Toute la journée, il y a des choses à faire. C'est prévu dans 8 heures, 27 minutes de pause repas. Contrairement à des fonctionnaires qui ont un horaire de jour où dans leurs 8 heures, ils travaillent 8 heures, mais ils ont 30 minutes qui n'est pas payée. Et puis, ils peuvent se permettre des micro-pauses. Mais nous pas. Mais voilà. La plupart des agents mangent sur le lieu de travail parce qu'il y a des mouvements permanents à n'importe quel moment.

Sean.

Je vais maintenant te proposer un exercice si tu veux bien. L'idée c'est de le faire en deux temps. D'abord ici, tu peux me décrire ton espace que je redessinerai avec les codes d'architecture et puis, en fin d'interview, tu pourras me le redessiner afin de voir ce qui pourrait être amélioré. Ça peut être, du coup, ton bureau ou un autre espace.

Interviewée.

Très bien, mais avant qu'on fasse ça, je trouve ça intéressant parce que j'ai jamais envisagé un espace de repos comme ça peut l'être dans certaines branches plus classiques, parce qu'en fait, c'est compliqué d'avoir un moment où on peut vraiment se poser. En fin de journée, ça pourrait, mais les agents sont assis à leur bureau ou devant les fardes avec les évaluations des détenus, pour mettre des notes, taper les rapports d'incidents, ce genre de choses. Voilà. [L'agente dessine son espace de travail, appelé un cluster, et m'explique les avantages et inconvénients de celui-ci.] En théorie, Haren avait été pensé avec des espaces conjoints avec les détenus. Avoir une salle de repos où on pourrait s'asseoir pour discuter, par exemple. Où on pourrait avoir des conversations avec les détenus.

Il était marqué sur la description qu'on était susceptibles de jouer avec eux. Jouer au garde ou faire un jeu de société pendant les temps d'activités, par exemple. Ce que je trouvais super intéressant et j'aurais adoré pouvoir faire ça.

Les agents, alors, de nouveau, c'est un tout petit peu particulier parce que comme je suis à l'annexe psychiatrique, ce ne sont pas des détenus, ce sont des patients. La loi, normalement, prévoit qu'une personne internée doit être dans un centre, un établissement de défense sociale ou un centre spécialisé. Les prisons n'en font pas partie. Les annexes psychiatriques en prison sont là pour pallier au manque de places des structures extérieures qui sont normalement habilitées à les accueillir. Mais normalement, il y a des hôpitaux qui pallient les prisons. [...] Mais c'est, du coup, les espaces où il y a des moments conjoints avec les détenus. Ça pourrait se passer ailleurs. Les agents sont très fermés à cette manière de penser le travail d'accompagnateur. En partie parce qu'ils se sentent en insécurité et parce qu'on n'est pas assez pour pouvoir le faire. Je ne peux pas jouer aux cartes avec 5 détenus, si j'en ai encore 15 en cellule. [...] Si on était suffisamment, ce serait envisageable, mais il n'y a pas assez de personnes pour pouvoir le penser comme ça. Car si ça avait été fait comme Haren avait été pensé, alors ces espaces pourraient être pensés de manière conjointe. Comme avoir une cuisine qu'on pourrait partager avec les détenus. Et quand les détenus ne l'utilisent pas, nous, on pourrait aussi l'utiliser, pourquoi pas. Et alors ce serait les espaces communs, où tout le monde est respecté. Les agents, les détenus. Et ça pourrait tout à fait être pensé comme ça. Car, ça reste des êtres humains qui vivent dans ces endroits. Nous, on y travaille, mais c'est aussi notre lieu de vie. On y passe notre même temps. Ça pourrait être envisageable que ces espaces-là soient partagés. [...]

Sean.

Est-ce que vous avez des espaces uniquement dédiés pour tous les agents, où le détenu ne peut pas vous voir, comme une cafétéria ou quelque chose ?

Interviewée.

Alors au niveau infrastructure, étant donné que les détenus sont compartimentés par petites unités, avoir un espace de repos pour tous les agents ce n'est pas possible. Parce qu'ici à Haren, il y a un MESS, donc un réfectoire avec un service restaurateur, organisé par une firme extérieure. Mais parfois il faut, quand les portes s'ouvrent rapidement, 17 minutes pour y aller.

Tout le monde ne peut pas se permettre d'y aller et de prendre sa pause repas à cet endroit-là. Et en dehors, il reste des bureaux partagés, puisqu'en fait en maison d'arrêt comme en maison de peine, et également chez les femmes, environ 3 unités de vie sont rassemblées autour d'un bureau vitré, qui est pour les agents.

De manière à ce que les agents, quand ils sont au bureau, puissent observer les unités de vie. Et c'est ce bureau-là qui est un espace de repos et espace de travail simultanément, puisqu'il n'y a pas d'autre espace pour que les agents puissent se poser. Pas vraiment se reposer, mais se poser tout simplement. Et cet espace vitré, c'est essentiellement des tables sur lesquelles il y a des ordinateurs, pour qu'on puisse avoir accès à nos fiches de travail, aux évaluations des détenus, et des chaises. [...]

Sean.

C'est un peu vous forcer dans votre repos à quand même devoir travailler ?

Interviewée.

Ah oui, ce n'est pas un métier pensé normalement. Notre travail, c'est de la surveillance, donc on est tout le temps en mode surveillance. Contrairement à certains métiers, les agents voudraient, un peu comme les profs, que leur métier soit reconnu comme un métier pénible ou dangereux. Mais ce n'est pas un métier physique, dans le sens où on n'a pas de charges lourdes à porter. Et s'il n'y a pas d'incident, mais là c'est au conditionnel, on n'est pas physiquement en danger.

Sean.

Non, mais on peut peut-être dire que vous êtes psychologiquement en danger ?

Interviewée.

Oui, émotionnellement c'est tout le temps. On a un cahier des charges dans notre tâche à accomplir, qui est assez important. Il faut arriver à penser à tout, en plus des aléas. Et juste tu fais ton taf.

Sean.

Bah je propose pour l'exercice du coup qu'on dessine cet espace vitré dont tu parles. C'est celui, je pense, qui t'inspire le plus.

Interviewée.

Oui, je pense que c'est ce qui correspond le plus.

[Travail de co-dessin]

Sean.

J'avais une question concernant les agents entre eux. J'ai cru comprendre qu'à Haren, comme tous les blocs carcéraux sont séparés, qu'ils ne se connaissent même pas entre eux. Est-ce que c'est vrai ?

Interviewée.

Je suis arrivée à Haren le 1^{er} mai 2023, il y a des agents que je n'ai jamais croisés.

Même si on savait que les fonctions allaient être différenciées, aucun agent qui venait d'une autre prison ne s'attendait à ça. Parce que dans les autres prisons, au changement de pause, tout le monde est là. Tu arrives à l'appel, le chef arrive, il fait l'appel et il *dispatch* tout le monde. Alors, pendant 5 à 10 minutes, tu peux dire bonjour [...]. Fin de journée, pareil. On a fini notre travail, on attend tous et, vers 21h45, on est aux portes pendant 5 à 10 minutes, on discute et puis hop on peut y aller. Fin de journée. Mais ici, à Haren, c'est très différent, parce que pendant 20 minutes, les agents arrivent au compte-goutte et ils sont *dispatchés*. La prison est tellement grande en fait, que faire un appel commun, ce n'est pas possible parce qu'il y a des agents qui arriveraient sur leur poste au bout de 3 minutes et d'autres au bout de 20 minutes. [...] Le fait que l'établissement soit aussi grand et aussi dispersé a séparé les agents assez fort. [...]

Sean.

J'apprends beaucoup de choses avec toi, merci c'est top. À ton avis, est-ce que l'architecte ou l'architecture pourraient changer ou améliorer la qualité de vie, entre personnel-personnel et entre personnel-détenu ?

Interviewée.

Alors, dans les faits, ça dépend de quel type de détenu, de quel type de dégâts on parle. En maison d'arrêt, une cage dorée reste une cage. Donc, il y a cette image que, peu importe le confort dans lequel ils sont, le fait d'être enfermés, ils sont quand même enfermés. Et ils n'ont quand même pas un accès suffisamment autonome que pour ne pas se sentir hyper enfermés. [...] Alors par rapport à Haren ou aux nouvelles prisons, oui. Parce que c'est apaisant, et le fait de ne pas avoir de barreaux, même s'ils sont enfermés, c'est pas la même chose que les prévenus dans des vieilles prisons avec des gros barreaux. Et je pense qu'ils se sentent quand même plus enfermés dans les vieilles prisons. Mais il faudrait une autre approche. C'est plus au niveau du travail et du dialogue et de la formation du personnel et du nombre de personnel qui pourrait vraiment changer quelque chose.

En maison de peine, par contre, l'architecture pourrait avoir une réelle influence, parce qu'étant donné qu'ils sont là pour plusieurs mois, parfois plusieurs années, pour ne pas dire plusieurs dizaines d'années, le fait d'être dans un endroit où on se sent moins en prison mais plus dans un centre, ça pourrait être tout à fait positif. L'architecture pourrait créer l'influence, parce que oui, ils vivent là, et ils sont beaucoup plus autonomes. [...]

Donc oui, le fait d'avoir une certaine modernité, un certain confort, le fait de sortir et d'avoir des murs blancs et pas des murs sombres, d'avoir de la lumière, d'avoir un accès à la luminosité, d'avoir des espaces qui ne nous donnent pas le sentiment d'être enfermés, et ça, les grands espaces, c'est quelque chose qui donne un léger sentiment de liberté. [...]

Sean.

Justement, c'est par le biais du projet que j'ai envie d'imaginer des choses à mettre en place. D'imaginer un espace de repos, à quoi il ressemble et sur quoi il s'ouvre.

Interviewée.

Maintenant que tu en parle comme ça, à Leuze, par exemple, il n'y a pas d'espace dédié par rapport à chaque poste de travail, mais dans les ailes, il y a le bureau du chef quartier et la kitchenette, et c'est ce qui se rapproche le plus d'un espace de repos. Parce que les agents, ils ont leur bureau sur leur section, mais quand je veux souffler, je laisse le PC, je descends, je vais à la kitchenette, je vais me faire un café, je m'assieds dans le bureau du chef et je me pose 5 minutes. On est plutôt là-dedans. Et alors cet espace où on va faire le café, il pourrait éventuellement avoir une table, un divan, et une grande fenêtre pour avoir de la lumière. Cet espace de repos, qui ne serait pas forcément le bureau du chef, parce que le chef est toujours dedans. [...] Donc, c'est bien d'avoir un espace neutre dans lequel personne ne travaille. Et la kitchenette, là où on va faire le café, réchauffer son plat, est l'espace le plus approprié, je pense, et dans la majorité des prisons, ça existe. C'est souvent au rez-de-chaussée, parce que, typiquement, les agents qui travaillent au bain, ou qui travaillent à la cantine, ou à l'atelier, c'est dans cet endroit qu'ils vont se faire un café, où ils vont manger, où ils vont se poser pour faire leur repas. S'ils ne quittent pas leur poste pour aller au MESS, ils prennent leurs pauses dans leur bureau, ou sur leur lieu de travail, où ils ont aménagé un espace, parce que ce n'est pas pensé pour.

Sean.

C'est très intéressant, parce qu'en cours de projet, j'étudie cette année ce qu'on appelle l'architecture spontanée, donc comment est-ce que les gens se créent leur propre espace avec ce qu'ils ont autour d'eux, et ça peut vraiment faire lien avec ce dont on parle.

Interviewée.

Et ben c'est ça, on est vraiment là-dedans. C'est de se dire à un moment donné, on travaille dedans, et puis rapidement on voit que cet espace-là, en fait, on peut se l'approprier, parce qu'on n'en a pas tellement besoin pour le reste du truc.

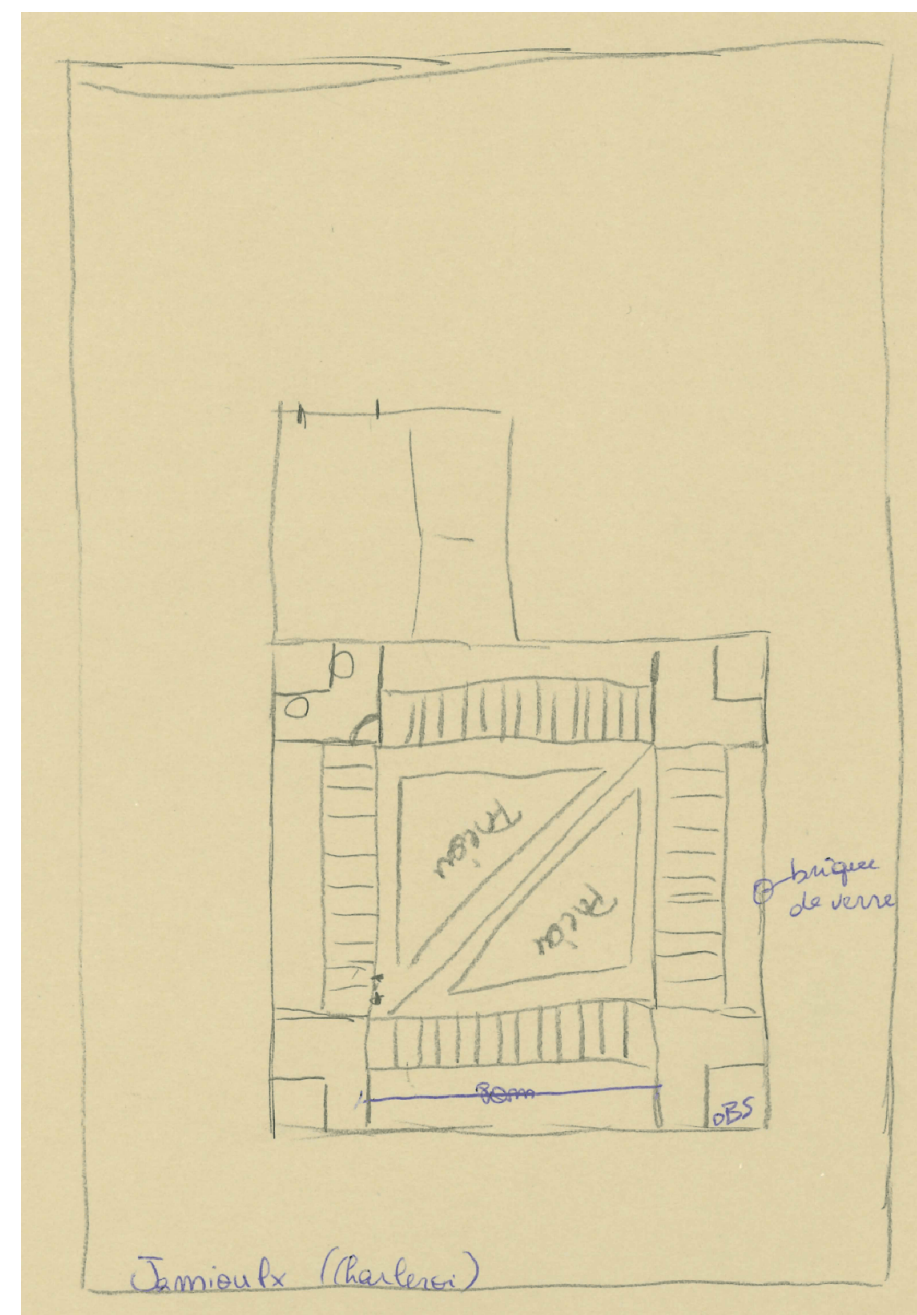
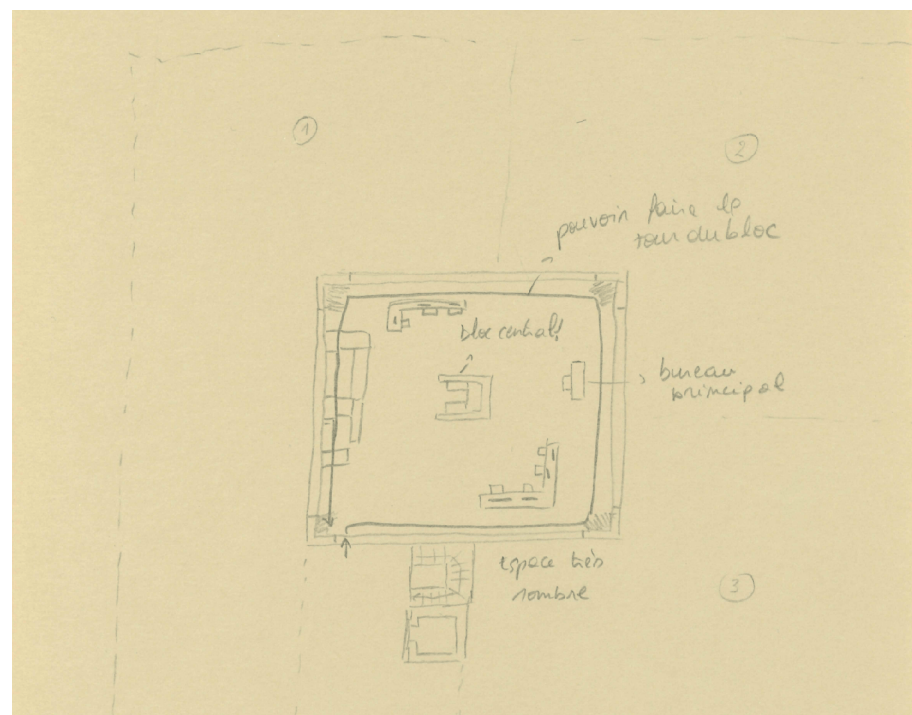
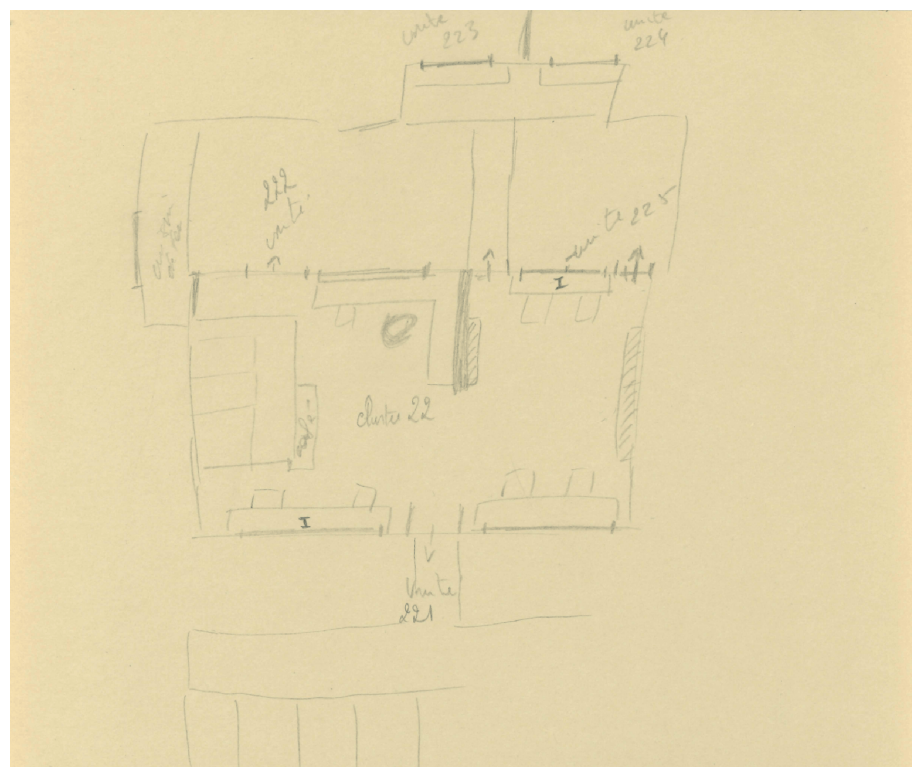
C'est pas un endroit de passage où je vais mettre mon bureau là, on va installer la machine à café à cet endroit-là, et on se posera. Enfin voilà. Mais c'est un truc que je trouve fou, mais à l'ouverture de la prison de Leuze, à aucun moment, les gens qui ont construit et pensé cette prison n'ont consulté des gens qui allaient y travailler. Et c'est pareil à Haren. [...] Mais parce que, quoi qu'il arrive, le personnel en uniforme, il y a une espèce de... je ne sais pas si c'est déconsidéré ou méconsidéré, mais les agents en uniforme, plus tu montes dans l'échelle sociale, les agents en uniforme sont vus en prison comme des matons. Et à part les personnes qui s'intéressent et qui connaissent le terme d'agent pénitentiaire ou d'accompagnateur de détention, c'est des matons. De toute façon, c'est des exécutants. C'est des gens en uniforme, ils vont faire ce qu'on leur demande, et ils feront avec ce qu'on a. Sans qu'on leur mette une machine à café et des pipi-room, ça ne va pas, quoi. Et c'est, grosso modo, pensé très fort comme ça. Et je me dis, mais c'est quand même dingue. Moi typiquement, dans mon bureau, je n'ai pas de toilette à proximité. J'ai deux portes à traverser avant d'avoir accès à des toilettes. Je n'ai pas d'eau chaude, je n'ai pas d'évier. Ils se sont dit, je ne sais pas, que pendant huit heures, on allait rester dans le bureau sans devoir se laver les mains, sans devoir se faire un café, faire une vaisselle. Enfin, voilà, ça n'a pas été pensé pour les gens de terrain. [...] Mais j'ai besoin d'avoir un évier pour pouvoir faire la vaisselle, pour pouvoir me laver les mains. Je touche tout le temps les détenus, les portes, tout le temps, partout. Enfin, voilà, c'est la base de l'hygiène, c'est la prolifération de bactéries.

Sean.

Une autre question que j'avais concernait la visibilité. On sait que les détenus sont surveillés, mais est-ce que les agents se sentent aussi surveillés ?

Interviewée.

Les accompagnateurs se sentent très fort surveillés par les assistants de surveillance. Parce qu'avant, comme on tournait, on connaissait un peu le travail de tout le monde. Et maintenant, c'est très clivé. Les agents qui sont au PCI et qui regardent les caméras ne font plus que ça. [...] Après, la loi est assez claire là-dessus, les caméras ne peuvent pas surveiller les travailleurs, sauf si les travailleurs ont fait expressément la demande pour un cas particulier. Mais typiquement, s'il y a une engueulade ou une altercation physique entre deux agents et que l'un d'eux dit : « je vous jure, il s'est passé ça, regardez les caméras », l'autre personne peut dire « vous ne pouvez pas utiliser les caméras pour me surveiller ». [...]



Dessins réalisés avec l'aide d'une agente pénitentiaire lors d'un entretien mené le 14.11.2025.
Ces schémas représentent l'organisation des espaces de travail dans les prisons de Haren et de Jamioulx,
ainsi que certaines pistes d'amélioration identifiées à partir de son expérience de terrain.

Sean.

Le nombre d’agents, c’est aussi un sujet que je voulais aborder avec toi. Comme tu me dis que vous êtes en sous-effectifs, ça se représente comment ?

Interviewée.

Alors, il y a une partie qui manque et il y a une partie qui ne vient pas. À Haren, on a le plus gros taux d’absentéisme du pays. Il y a une moyenne de 140 personnes malades par jour.

Sean.

Et vous êtes combien d’agents dans cette prison ?

Interviewée.

Eh bien, je pense qu’il y en a 500, peut-être un peu moins. Mais il y a une moyenne de 140 malades par jour. Alors, il y a des accidents de travail, mais c’est aussi très compliqué d’obtenir des congés. Ici, typiquement, mes grands congés, tout a été refusé parce que c’était pas possible, parce qu’il n’y avait pas assez de personnel. Et j’ai deux ans et demi de congés à prendre, qui s’accumulent. Parce que chaque année, j’ai des nouveaux jours de congés que je suis censée prendre dans l’année. [...] Et puis d’ailleurs, quand je suis en arrêt maladie, tous mes patients m’ont dit : « Oh mais ça fait longtemps qu’on ne vous avait pas vue, vous étiez où ? On a cru que vous étiez partie, que vous aviez abandonné ! » Alors c’est une chose que je dis avec des pincettes parce que ça peut être mal perçu, mais moi, je les aime bien. J’aime bien travailler à l’annexe. Et puis, ils me font rire. Après je suis triste, surtout quand je ne vais plus en voir un alors que je me marrais bien avec lui. Mais je suis contente et je leur dis à chaque fois : « j’espère qu’on ne se recroisera plus ». En tout cas, j’essaie de leur apporter ce côté humain. [...]

Sean.

Bah écoutez, on a balayé beaucoup de choses. C’était très enrichissant. Merci beaucoup. [...] C’est un métier difficile que tu fais mais tu es très courageuse.

Interviewée.

Merci. Même si là, j’ai pas l’impression d’être courageuse. Parce que quand on y réfléchit, je me dis, là, je dois oser partir.

Sean.

Tu veux partir de Haren ?

Interviewée.

Alors non je ne veux pas partir, mais je trouve ça hypocrite. C’est pas naturel d’enfermer des gens pour moi. Et pourtant, c’est mon travail et je ne pense pas que ce soit une bonne chose, que ça leur apporte quoi que ce soit ou que qui que ce soit devienne meilleur après avoir été enfermé. Et pourtant, je continue à le faire.

D’une certaine manière, j’aime bien ce que je fais parce que j’aime bien le contact que j’ai avec eux et j’ai des retours très positifs et ils sont toujours contents de me voir. J’ai l’impression de faire quelque chose d’utile et je ne me sens pas inutile. Enfin voilà, je veux dire, on a un taux de démission énorme à Haren parce qu’il y a énormément de nouveaux agents qui arrivent avec très peu d’expérience professionnelle ou avec une expérience professionnelle qui est hyper éloignée et qui sont mal préparés. Mais donc, ils arrivent là et démissionnent très rapidement alors que je n’ai jamais eu spécialement envie de démissionner, en tout cas pas pour ces raisons-là. Mais en même temps, parfois je me trouve très hypocrite de continuer à enfermer des gens alors que je ne suis pas en accord avec ça. [...] Enfin, voilà. Mais s’il y a d’autres questions, hésite pas à m’envoyer un mail.

Sean.

Je crois qu’on a fait le tour oui, merci.

[Échange de contact avec Delphine Poupez pour devenir l’experte thématique de ce travail].

Alors pour moi on est tout bon. Je vais vous raccompagner, merci encore.

Interviewée.

Avec grand plaisir, merci à toi.

- Note : Cet entretien a joué un rôle central dans l’élaboration de ce travail. L’expérience de terrain de l’interviewée, acquise durant sa carrière dans différentes prisons belges, a permis de nuancer certains constats étudiés à Haren et de mettre en évidence des problématiques récurrentes liées aux conditions de travail des agents pénitentiaires. Les échanges ont notamment renforcé les réflexions autour de la visibilité permanente, du manque d’espaces de repos et des stratégies d’appropriation développées par le personnel. Le travail de co-dessin réalisé au cours de la rencontre a également constitué une ressource intéressante pour traduire ces enjeux en pistes de projet concrètes.

Lorsqu'on pense « prison », on pense tout de suite surpopulation, sous-effectif ou encore déshumanisation et cela se justifie. Aujourd'hui, les Belges ne la connaissent que via ces trois termes, repris de manière récurrente dans les médias. Je souhaite donc montrer par le biais d'une étude de terrain, de typologie ainsi que par le projet, comment l'architecture carcérale peut contribuer à améliorer les conditions de vie et de travail autant des détenus que du personnel pénitentiaire. Ces recherches s'appuient sur une méthodologie croisée mêlant entretiens, observations et analyses spatiales afin de comprendre les conditions de travail des agents pénitentiaires.

En effet, ceux-ci rencontrent des difficultés liées à un réel manque de considération et de reconnaissance de la part de leur institution. Ce travail s'intéresse en particulier à la notion de « repos » :

Chaque travailleur a droit à son salaire, à un temps et un espace de repos dédié, ainsi qu'à un environnement sécurisant, tant physiquement que psychologiquement. Au travers de ce travail, je souhaite donner une voix à l'agent pénitentiaire belge, et montrer que les espaces de repos ne constituent pas un luxe, mais une nécessité architecturale et institutionnelle.

L'objectif est alors de repenser l'architecture carcérale non plus uniquement comme un outil de contrôle, mais comme un support du bien-être humain.

